

Commission : finances et contrôle de gestion

Service : FINANCES

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2018

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2018 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14/11/2017 (*rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'agglomération* ⁽¹⁾) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3^{ème} étage de la Mairie de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis ⁽¹⁾

⁽¹⁾ <http://www.beauvaisis.fr>, rubrique « présentation / finances »

RAPPELS

Le préambule du DOB 2018 rappelait les conditions et le contexte du budget primitif ayant un impact sur les prévisions budgétaires. Il s'agit principalement :

- **De l'adhésion de 9 nouvelles communes** : les impacts fiscaux et budgétaires tant au niveau communal que intercommunal de l'adhésion des 9 communes à la CAB ont été mesurés dans le cadre du rapport présenté par le cabinet Deloitte. Ces impacts ont été intégrés au projet du budget primitif et feront l'objet d'une actualisation dont les effets seront intégrés lors d'une décision modificative. De plus, l'évaluation des transferts de charges qui seront intégrés dans

le calcul des attributions de compensation des 9 nouvelles communes sera réalisé au cours du premier semestre.

- **La restitution de compétences aux communes de l'ex CCRB** : Dans le cadre de la création du nouvel EPCI issu fusion de la CAB31 et de l'ex CCRB, le périmètre de compétences a été arrêté et les effets de ces restitutions ont été actés lors de la CLECT du 8 juin 2007. Ces effets entrent en vigueur au 1er janvier 2018 et impactent les masses budgétaires.
- **L'élaboration du pacte fiscal et financier** : qui constitue un acte majeur pour la CAB car il redéfinit les mécanismes de péréquation et de redistribution au sein de la CAB. Ainsi, les critères de la Dotation de solidarité communautaire ont été arrêtés et permettront de verser une DSC à l'ensemble des communes membres de la CAB, et non plus seulement à la commune de Beauvais, seule commune concernée par un dispositif de contrat de ville.

Les points clés du budget primitif

- Evolution de la DGF = pas de nouvelle contribution au redressement des finances publiques, la dotation d'intercommunalité de la CAB redevient positive
- Introduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle dans le périmètre des variables d'ajustements, ce qui implique une minoration de 400 k€ du produit
- Maintien de l'enveloppe nationale du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales à 1 milliard d'euros, la contribution de la CAB est évaluée à 1,44 M€ compte tenu de l'arrivée des nouvelles communes
- Dégrèvement de 30% de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, pas de perte en 2018 de recettes pour la CAB
- Un budget 2018 impacté par la modification de périmètre et l'adhésion de 9 nouvelles communes, avec un panier fiscal récupéré à hauteur de 1,47 M€

Les chiffres clés du budget primitif

- Hausse du budget de fonctionnement de +1,1%
- Reconduction à l'identique des aides directes aux associations, soit 2,4 M€ versés
- Stabilisation des charges financières avec une baisse de 2.54%
- Reconduction des taux d'imposition
- Recours à l'emprunt en hausse mais niveau d'endettement laissant des marges de manœuvre
- Hausse de 53 % des dépenses d'équipement, soit 17,4 millions d'euros
- Un niveau d'épargne brute en hausse de 11%, soit 6,3 millions d'euros

SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL4

A-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT4

- 1 - Les recettes de fonctionnement4
- 2 - Les Dépenses de fonctionnement16

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT28

- 1- Les Ressources d'investissement28
- 2- Les emplois d'investissement29

II – BUDGETS ANNEXES35

A- ASSAINISSEMENT35

- 1 – Section de fonctionnement35
- 2 – Section d'investissement36

B- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)39

- 1 - Section de fonctionnement39
- 2 - Section d'investissement39

C- TRANSPORTS40

- 1 – Section de fonctionnement40
- 2 – Section d'investissement41

D- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)43

- 1 – Section de fonctionnement43
- 2 – Section d'investissement43

E- ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAUT VILLE44

- 1 – Section de fonctionnement44
- 2 – Section d'investissement45
- 3 – Bilan prévisionnel45

F- ZONE DE PINCONLIEU45

- 1 – Section de fonctionnement45
- 2 – Section d'investissement46
- 3 – Bilan prévisionnel46

G - ZONE D'ACTIVITE BEAUVAIS-TILLE47

- 1 – Section de fonctionnement47
- 2 – Section d'investissement48
- 3 – Bilan prévisionnel48

H- ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES49

- 1 – Section de fonctionnement49
- 2 – Section d'investissement50
- 3 – Bilan prévisionnel50

I – ZAC SAINT MATHURIN50

- 1 – Section de fonctionnement50
- 2 – Section d'investissement51
- 3 – Bilan prévisionnel51

J- PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES52

- 1 – Section de fonctionnement52
- 2 – Section d'investissement53

III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRES4

A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS54

B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 EUROS55

C/ RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT56

I - LE BUDGET PRINCIPAL

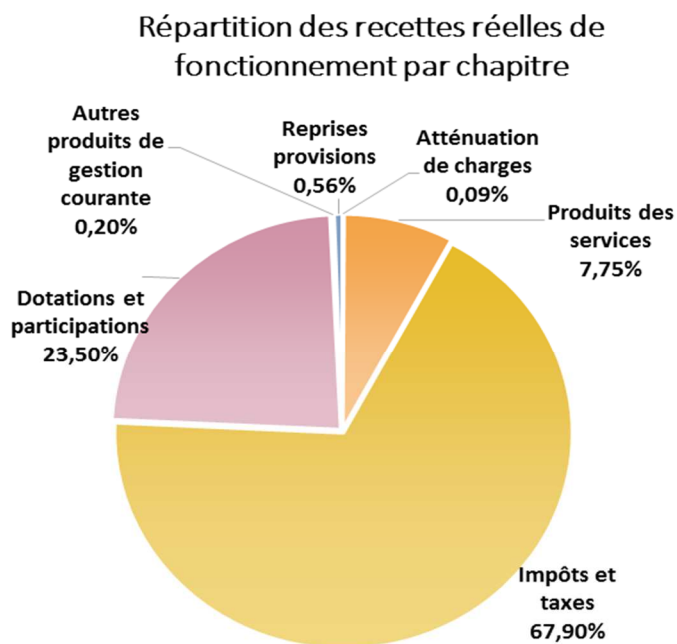
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	BP 2018	Variation
002	Résultat reporté	1 782 559	-		-
013	Atténuation de charges	77 700	108 375	67 185	-38.01%
70	Produits des services	5 756 257	5 702 447	5 510 750	-3.36%
73	Impôts et taxes	43 170 412	46 123 156	48 271 607	4.66%
74	Dotations et participations	17 950 761	18 006 757	16 703 963	-7.24%
75	Autres produits de gestion courante	134 176	156 000	143 100	-8.27%
76	Produits financiers	5	5	5	0.00%
77	Produits exceptionnels	3 100	5 000	0	-100.00%
78	Reprises provisions semi-budgétaires	228 298	0	398 759	-
042	Opérat° ordre transfert entre sections	198 116	181 318	190 000	4.79%
	total recettes de fonctionnement	69 301 384	70 283 058	71 285 369	1.43%

(1) consolidation des BP2016 de la CAB₃₁ et de la CCRB. Prévisions 2016 en recettes de fonctionnement > dépenses de fonctionnement en raison du vote en suréquilibre du BP 2016 de la CCRB (écart de +0,7M€)

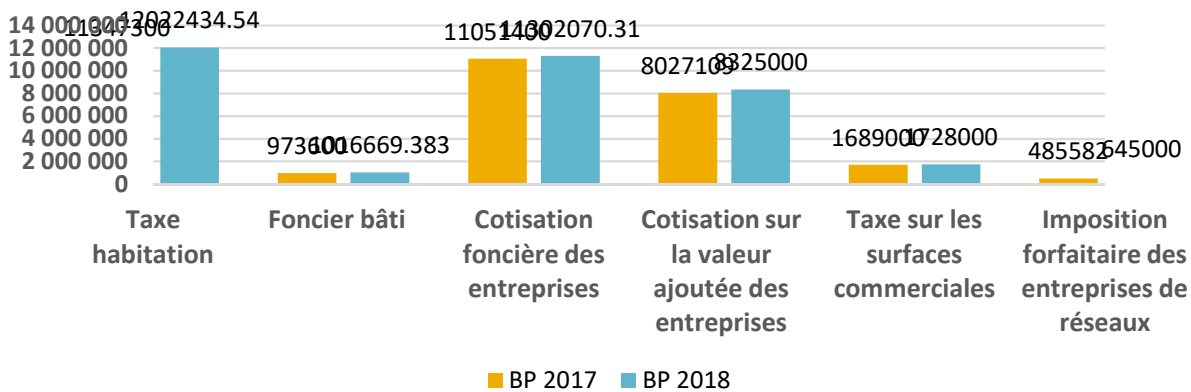
La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2018 est la suivante :



1.1 Chapitre 73 – Impôts et Taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 48,27M€, en évolution de +4,66% et représente 68% des recettes réelles de fonctionnement. La hausse du produit fiscal s'explique principalement par les transferts opérés de la fiscalité communale vers la fiscalité intercommunale, transferts directement liés à la fusion de la CAB₃₁ et de la CCRB. et par l'adhésion au 01/01/2018 de 9 nouvelles communes.

Principales ressources fiscales



Ce qu'il faut retenir : Une augmentation significative du produit fiscal en raison de l'intégration de 9 nouvelles communes permettant d'augmenter les ressources fiscales de 1,47 M€ (détail exposé ci-après).

1.11 Les contributions directes – (articles 73111 à 73114)

C'est un total de 35,18M€ attendu en matière de contributions directes sur ce chapitre à l'article 7311 en augmentation de +4,54% par rapport aux BP 2017 (33,7M€), augmentation qui s'explique en tout premier lieu par les transferts de fiscalité cités ci-dessus.

1.111 les impositions foncières et d'habitation – article 73111

Le tableau qui suit présente l'impact prévisionnel sur ces principales taxes pour le budget primitif 2018 de ces transferts.

Objet	Produit fiscal attendu 2017 CAB44	Taux 2018 CAB53	Bases 2017 des 9 nouvelles communes	Bases 2018 anticipées CAB53	Evol bases anticipées	Produit fiscal attendu 2018 CAB53	dont produit fiscal 2018 des 9 nouvelles communes
TH	11 350 000	9,99%	4 740 015	119 509 275	1,00%	12 023 000	478 263
FB	971 800	0,906%	3 644 122	112 215 164	1,00%	1 017 000	33 016
FNB	48 000	2,18%	502 897	2 667 948	-1,00%	58 000	10 963
TAFNB	82 000	-	2 698	-	-	84 000	2 698
CFE	11 050 000	25,40%	862 782	44 496 340	1,00%	11 302 000	219 147
Total :	23 501 800 €					24 484 000 €	744 086 €

S'agissant de ces impositions, on peut souligner que :

- **la taxe d'habitation (TH)** est estimée à **12,02M€ en 2018**, soit un produit fiscal en hausse de +5,9% (+673k€) par rapport à 2017 compte tenu d'une part, du transfert de fiscalité en provenance des 9 nouvelles communes intégrant la CAB au 01/01/2018 (+478k€ ou 71%) et d'autre part, de l'évolution des prévisions budgétaires (+195k€ ou 29%) reprenant l'intégration progressive de la fiscalité issue de la fusion au 01/01/2017 de la CAB avec l'ex-CCRB pour atteindre une harmonisation fiscale à l'issue d'une période de lissage de 3 ans se terminant en 2019 au taux moyen pondéré de 9,99%.
- **la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** est estimée à **1,01M€** en 2018, soit une évolution escomptée de +4,65% (+45k€) par rapport à 2017 dont 33k€ issus de l'adhésion des 9 nouvelles communes et 12k€ de la précédente fusion avec un taux moyen pondéré retenu de 0,906%.
- **la taxe foncière sur les propriétés non bâties** est estimée à **142k€ (+9,23% par rapport à 2017 soit + 12k€)** se décompose entre la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) estimée à 84k€ et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) estimée à 58k€ **compte tenu d'une évolution anticipée des bases de -1% et d'une fiscalité transférée au 01/01/2018 de +14k€ (11k€ de FNB et 3k€ de TAFNB). Pour mémoire, pour cette taxe il a été décidé de retenir pour la CAB₄₄, sans lissage, le taux historique de la CAB₃₁ de 2,18%.**
- **la cotisation foncière des entreprises (CFE)** est estimée à **11,30M€** en 2018, soit une évolution escomptée de +2,28% (+252k€) par rapport à 2017 dont la majeure partie est due à l'adhésion des 9 nouvelles communes (+219k€). Cette variation tient compte également du lissage appliqué aux autres communes par rapport au taux moyen pondéré appliqué sur cette taxe de 25,40%.

Concernant la TH, le FB et la CFE, il est par ailleurs anticipé une évolution de +1% des bases.

Point de vigilance : Le produit fiscal estimé sur les 9 nouvelles communes a été mesuré sans intégration fiscale. Dans l'hypothèse où un lissage serait décidé en début d'année, les produits fiscaux seraient réajustés.

A noter qu'en matière de TH une nouvelle mesure instaurée par l'article 3 du projet de LFI introduit un mécanisme de dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale (cf paragraphe I-C.1 du DOB 2018 - voté le 14 novembre 2017) au profit des contribuables mais que cette mesure sera intégralement compensée par l'état en 2018 ce qui n'obère pas nos recettes fiscales.

Les taux d'imposition des prochaines années seront décidés avec l'adoption des futurs budgets primitifs, mais on peut d'ores et déjà anticiper les évolutions suivantes :

Taxes	Situation pour les contribuables de l'ex. CAB31	Situation pour les contribuables de l'ex. CCRB
taxe habitation	hausse annuelle uniforme d'environ +2% (taux de 9,99% en 2019)	baisse annuelle différenciée selon commune d'environ -10% avec un taux unique de 9,99% en 2019 (1)
taxe foncière sur les propriétés bâties	hausse annuelle uniforme du taux de +0,302% (taux de 0,906% en 2019)	baisse annuelle uniforme d'environ -30% (taux de 0,906% en 2019)
taxe foncière sur les propriétés non bâties	pas de changement	pas de changement
cotisation foncières des entreprises	hausse uniforme d'environ +0,1% (taux de 25,40% en 2019)	variation annuelle différenciée selon commune entre -3% et +9% avec un taux unique de 25,40% en 2019 (1)

(1) les taux appliqués sur chaque commune restent différenciés en 2018 et s'uniformisent en 2019.

Ce qu'il faut retenir : Des contributions directes en hausse de 983 mille euros, dont 744 mille euros liés à l'adhésion des 9 nouvelles communes. La période d'intégration fiscale se poursuit avec les communes de l'ex ccrb. Un lissage pourra être mis en place pour les 9 nouvelles communes ce qui modifierait à la hausse le produit fiscal attendu pour la CAB

1.112 La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) - article 73112

Le produit de cette imposition basée sur le chiffre d'affaire des entreprises est estimé pour 2018 à **8,32M€, soit un produit en hausse de +3,71% (+298k€)** compte tenu des transferts de fiscalité avec une hypothèse de +101k€ imputable à l'adhésion des 9 nouvelles communes et une évolution anticipée des bases de +1%. Ces prévisions seront réajustées sur la base des états fiscaux correspondants attendus en fin d'année.

1.113 la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) - article 73113

Le produit fiscal attendu est estimé à 1,73M€ compte tenu du transfert de la fiscalité issue de l'adhésion des 9 nouvelles communes estimée à + 46k€ et d'une évolution anticipée des bases de +1%.

1.114 l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) - article 73114

Cette imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux concerne sur notre territoire les transformateurs électriques, les stations radioélectriques ainsi que les canalisations de gaz.

A noter qu'à compter de 2018, cette imposition sera augmentée de la fiscalité liée aux éoliennes terrestres implantées sur le territoire des communes de LITZ et REMERANGLES devant adhérer à la CAB au 01/01/2018.

Elle est estimée en 2018 à **645k€** soit une évolution de +33% (+159k€) correspondant à la fiscalité éolienne ci-dessus.

1.115 Autres impôts locaux et assimilés - article 7318

Cet article intègre une prévision en 2018 de 50k€ pour tenir compte d'un réalisé récurrent aux comptes administratifs. Il est néanmoins impossible d'anticiper son degré de réalisation très variable d'une année sur l'autre car cet article enregistre les rôles supplémentaires versés par les services fiscaux au titre des taxes des articles 7311 suite à des mises à jour de leur part.

Ce qu'il faut retenir : Les autres produits fiscaux (hors contributions directes) évoluent de +546 mille euros, dont 306 mille euros dus à l'adhésion des nouvelles communes. Une nouvelle inscription budgétaire est prévue pour tenir compte des rôles supplémentaires (50 mille euros).

1.12 Les attributions de compensation négatives - article 73211

Ces attributions de compensation négatives sont identiques à celles du BP 2017. Elles atteindraient 486k€ en 2018 et correspondent aux montants 2017 de 22 communes membres de l'ex. CAB₃₁.

Il faut rappeler que contrairement aux dispositions applicables dans le cadre d'une fiscalité additionnelle (cas pour les communes issues de l'ex. CCRB), celles applicables en fiscalité professionnelle unique implique pour chaque transfert de compétence des communes à l'EPCI, une diminution de l'attribution de compensation. C'est pourquoi pour 2018, seules des communes de l'ex. CAB₃₁ ont une attribution de compensation négative.

Nb : Les montants des attributions de compensation prévisionnelles de l'exercice de référence sont actés pour chaque commune membre par délibération annuelle du conseil communautaire.

1.13 Les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) - article 73221

Ce fonds entre dans le dispositif de la compensation de la suppression de la taxe professionnelle. Deux mécanismes de compensation ont été retenus : le FNGIR et la DCRTTP. Rappelons que les collectivités « gagnantes » avec la suppression de la TP abondent ce FNGIR qui est reversé en intégralité aux collectivités « perdantes ».

En tant que collectivités « perdantes », la CAB₃₁ et la CCRB percevaient du FNGIR pour un montant global de 9,53M€ depuis 2013. **C'est ce même montant qui a été repris au BP 2017 de la CAB₄₄ et donc au BP 2018.**

1.14 Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) - article 73223

Cet article estimé à 121k€ pour 2018 correspond au reversement de FPIC dont bénéficie la CAB depuis 2017.

Les prélèvements et les reversements correspondent pour chaque ensemble intercommunal (ensemble constitué d'un EPCI et de ses communes membres au 1er janvier de l'année de répartition) seront calculés sur la base d'une enveloppe de 1 milliard d'euros identique à l'enveloppe allouée en 2017 (article 61 du projet de loi de finances 2018).

A noter que pour la première fois en 2017, notre collectivité a été à la fois contributrice (cf. article 739223 en dépenses de fonctionnement) et bénéficiaire de ce fonds.

Ce reversement reste incertain car il dépend du classement de l'ensemble intercommunal (cf. DOB 2018) qui sera impacté par l'adhésion des 9 nouvelles communes.

Il pourra être réajusté suite aux notifications qui nous parviendront de la Préfecture à la fin du premier semestre 2018.

Ce qu'il faut retenir : Stabilisation de l'enveloppe nationale du FPIC qui assure à la CAB une non augmentation de sa contribution nette (1,48 M€ en 2017). L'adhésion des 9 nouvelles communes pourrait avoir comme impact une diminution de la contribution CAB, estimée à minima à hauteur de -10% dans le cadre du projet de budget primitif.

1.15 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - article 7331

Le produit de cette imposition est estimé pour 2018 à **2,73M€, soit un produit en hausse de près de +20% (+454k€).**

Deux évolutions majeures expliquent cette hausse.

D'une part, la fusion de la CAB₃₁ avec la CCRB au 01/01/2017 qui a donné lieu par délibération du 13 janvier 2017 à l'institution de deux zones de perception pour cette taxe avec la mise en place de taux différenciés et d'une période de lissage de 4 ans jusqu'en 2020.

Rappelons que la CAB₃₁ appliquait depuis 2015 un taux unique de 2,50% sur son territoire alors que la CCRB n'avait pas instituée cette taxe.

Ces décisions se matérialisent de la façon suivante pour les contribuables de la CAB₄₄ :

Taux intercommunal TEOM	Situation pour les contribuables de l'ex. CAB ₃₁	Situation pour les contribuables de l'ex. CCRB
2017	Maintien à 2,50%	Nouvelle imposition uniforme au taux de 0,60%
2018	Pas de changement	Imposition uniforme au taux de 1,25%
Perspectives 2019-2020	Pas de changement	Hausse annuelle uniforme du taux de +0,65% jusqu'en 2020 pour atteindre le taux intercommunal de 2,50%

D'autre part, les prévisions du BP 2018 intègrent également la perspective de l'adhésion de 9 nouvelles qui fera évoluer le produit de cette taxe et les taux appliqués par zonages pour la CAB₅₃ comme suit :

Bases prévisionnelles 2017			Produit fiscal 2017 CAB ₄₄ (6=(1*3)+(2*4))	Bases 2017 nouvelles communes (7)	Bases 2018 anticipées CAB ₅₃ (8=(5+7)*(1+9))	Evol bases anticipées (9)	Produit fiscal 2018 CAB ₅₃ (10=1*8 sf FNB)	dont produit fiscal 2018 des 9 nouvelles communes
CAB31 (3)	CCRB (4)	CAB31 +CCRB (5=3+4)						
86 079 273 €	9 623 564 €	95 702 837 €	2 209 723 €	3 594 510 €	100 290 320 €	1,00%	2 727 023 €	432 024 €
(7) estimation à partir des états 1288M de 2016 *1,004								

Objet	Taux 2018 ⁽¹⁾		
	CAB31 (1)	CCRB (2)	Nouvelles communes (3)
TEOM	2,50%	1,25%	11,90%

⁽¹⁾ Cf. délibération pour l'adoption des taux 2018.

⁽³⁾ taux 2017 de 13,78%. Hypothèse d'une durée d'harmonisation de taux de 6 ans (2018 à 2023)

Enfin cette prévision tient compte d'une anticipation de l'évolution des bases d'imposition de +1%.

Ce qu'il faut retenir : Le produit de la TEOM évolue en raison d'une part, de la poursuite de la période de lissage avec les communes de la CCRB (le taux de TEOM sur le territoire CCRB passe de 0,62% à 1,25%), et d'autre part, de l'intégration des 9 nouvelles communes générant un produit de 432 mille euros. A noter que le produit fiscal estimé sur 9 nouvelles communes a été réalisé en simulant une période de lissage sur 6 ans. En effet, le différentiel de taux entre la CAB et la CCOP est tellement important que l'absence de période de lissage pour la CAB constituerait une perte sèche de 405 mille euros dès 2018.

1.16 La taxe de séjour - article 7362

La taxe de séjour a été instituée par la CAB31 et le dernier barème a été adopté par délibération du 3/10/2016. La CCRB n'avait quant à elle pas instituée cette taxe puisque la compétence « tourisme » relevait de l'échelon communal.

A ce jour sans nouvelle délibération de la CAB44 pour étendre la taxe de séjour à tout son territoire, c'est la situation avant fusion qui perdure.

A noter que pour une application en 2019, cette délibération devra être prise avant le 1er octobre 2018. Ainsi le montant de la taxe de séjour 2018 ne concernera que les communes de la CAB31.

La création d'office de tourisme, figure désormais parmi les compétences obligatoires que l'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres (CGCT, art. L.5214-16 et L.5216-5).

Aussi, un travail sera mené dès que possible courant 2018 pour harmoniser le régime fiscal de notre territoire en la matière.

S'agissant du territoire de l'ex. CAB₃₁, cette taxe concernait en 2017, 37 établissements dont 15 hôtels (1 non classés, 2 avec une étoile, 4 deux étoiles et 8 trois étoiles) et 22 chambres d'hôtes et gîtes (10 sont non classés, 2 ont un épi, 1 deux épis, 4 trois épis et 5 quatre épis).

Le montant de cette taxe, est estimé à 180k€ (article 7362) en 2018, soit une augmentation de +45k€ par rapport au BP 2017 de la CAB₄₄ pour tenir compte de l'exécution 2017 qui intègre un reliquat 2016 de près de 30k€.

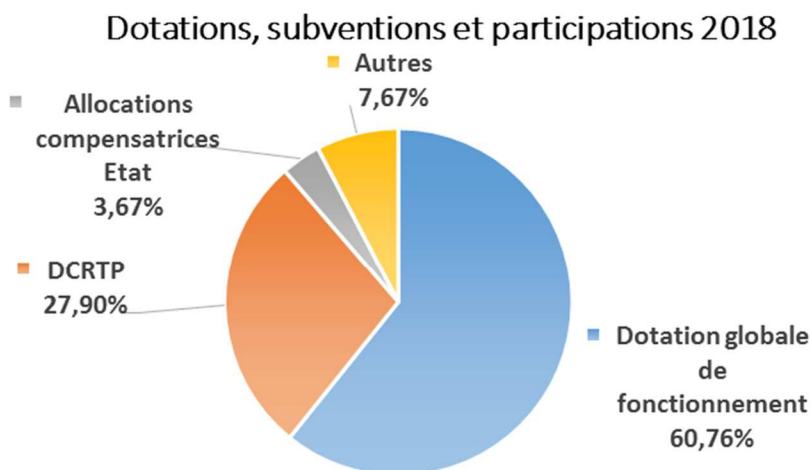
Cette taxe a vocation à être reversée à l'office de tourisme afin de financer des projets touristiques et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014-article 7398).

Ce qu'il faut retenir : Une dynamique au niveau du produit de la taxe de séjour et la nécessité de mettre en place au cours de l'année 2018 une harmonisation de la taxe sur l'ensemble du territoire de la CAB₅₃.

1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire représente 23% des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une diminution de -7,24% par rapport à 2017 selon l'évolution détaillée ci-après par composantes.

Il se structure ainsi :



1.21 - La dotation globale de fonctionnement communautaire (D.G.F.) - articles 74124 et 74126

Cette dotation comporte deux parties, la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et la dotation de compensation.

1.211 - La dotation d'intercommunalité - article 74124

Cette part de la DGF n'est plus perçue depuis 2016 par la CAB31 et seul subsistait un montant versé à l'ex. CCRB (19k€ alloués). La disparition de cette dotation est liée aux contributions successives des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics instituées depuis 2014 qui ont rendu la dotation d'intercommunalité négative en 2017 à hauteur de 81k€ versé par la CAB44 (point 2.31 - dépenses de fonctionnement).

A compter de 2018, cette part redeviendrait positive, d'où une inscription prévisionnelle à hauteur de 200k€, pour tenir compte de la hausse de la population liée à l'adhésion de 9 communes et à la baisse de notre potentiel fiscal relatif à l'extension de notre périmètre qui sont deux variables majeures dans le calcul de cette part de la D.G.F.

Ce qu'il faut retenir : La dotation d'intercommunalité de la CAB redeviendrait positive en 2018 après deux années où elle fut négative.

1.212 - La dotation de compensation en faveur des EPCI - article 74126

La prévision 2018 anticipe un taux d'écrêtement de 2%, d'où un montant attendu de 9,95M€, en diminution de 86k€ par rapport au BP 2017.

Pour mémoire, l'évolution annuelle de cette dotation est liée au taux d'écrêtement appliqué chaque année. Ce taux a été de -2,78% en 2017, de -1,94% en 2016 et -2,18% en 2015.

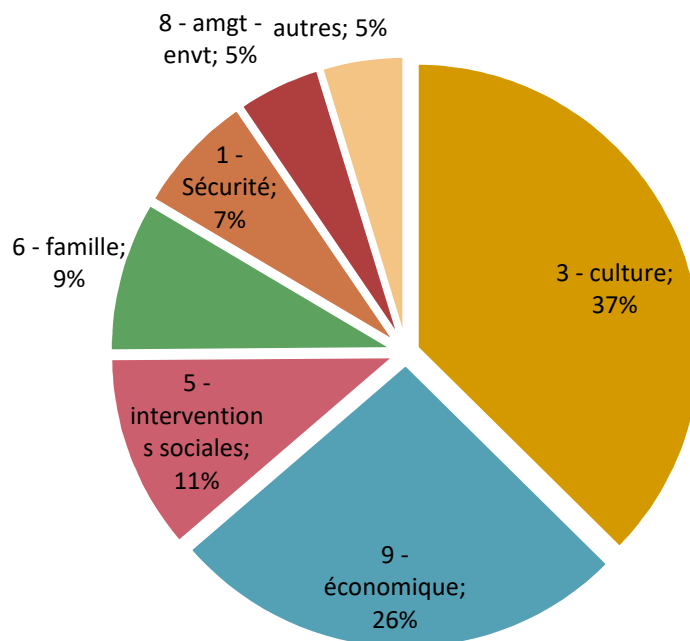
Par ailleurs, la part de compensation salaires de la dotation forfaitaire des 9 nouvelles communes revient à compter de 2018 à la CAB53. Ce transfert sera compensé via l'attribution de compensation aux 9 communes concernées.

Ainsi ce sont 60k€ perçus par ces communes en 2017 qui sont intégrés à la prévision 2018.

1.22 Les autres subventions et participations - articles 747 (1.251 k€)

Les autres dotations, subventions et participations sont constatées en diminution de 40% soit (-) 964 k€. Compte tenu des restitution de compétences, les recettes perçues et restituées étaient de 406 k€ en 2017, cette diminution est ramenée à - 558 k€ .

Répartition 2018 des participations par domaine d'activités



On peut relever les principaux éléments suivants :

- Fonction 3 : La culture : 468k€ contre 74k€ en 2017, soit une évolution de + 393 k€.
 - Le conservatoire : 376 k€ (6k€ en 2017) avec notamment
 - Projet DEMOS, lancé fin 2017, engendrerait 253 k€ grâce aux financements de l'Etat, du département, de la région et des partenaires privés.
 - Le financement, pour 113 k€ du fonctionnement du Conservatoire.
 - Les médiathèques : 38 k€ (22 k€ en 2017) dont 29 k€ pour des subventions sur projet (nettoyage de la réserve, festival amorissimo, ...)
 - L'école d'arts du Beauvaisis : 29 k€ (25 k€ en 2017) pour les financements des expositions d'artistes et des intervention pédagogiques.
 - La maladrerie : 25 k€ (20 k€ en 2017) pour la participation aux animations touristiques de cet établissement.
- L'économie (fonction 9) : 329 k€ (277 k€ en 2017) pour financer essentiellement
 - Les chantiers d'insertion 249 k€ (257 k€ en 2017), diminution de 4% de la participation de l'Etat sur les salaires.
 - 80 k€ pour le financement, par la Région, du dispositif « proch'emploi »
- Interventions sociales (fonction 5) 140k€ : (154 k€ en 2017) pour le financement de l'accueil des gens du voyage (aide au logement temporaire versée par la CAF).
- Les relais d'assistantes maternelle (fonction 6 – famille) : inscription à hauteur de 108k€ (dont 94 % de participation de la CAF) pour la gestion des relais d'assistantes maternelles (71 k€ en 2017)
- La sécurité (fonction 1) pour 87 k€ (89 k€ en 2017). Des participations provenant essentiellement du FIPD (Fonds inter-ministériel de prévention de la délinquance) sur des actions ciblées (accompagnement renforcé, prévention de la radicalisation).
- Fonction 8 – Aménagement – environnement
 - La collecte et le traitement des ordures ménagères : 30 k€ en 2018 contre 977 k€ en 2017 dont 947 k€ provenaient du soutien éco emballage et des recettes filières de la collecte sélective des déchets. Ces recettes viennent maintenant en déduction de sommes que nous versons

au SMDO pour la délégation du traitement des ordures ménagères. Les recettes prévues en 2018 sont liées à l'utilisation, par le SMVO, de la déchetterie d'Auneuil.

- L'aménagement : 20 k€ pour le financement, par l'ANRU, du poste dédié au suivi du contrat de ville (41 k€ en 2017).
- L'environnement : 10 k€ pour le financement, par l'ADEME, de l'étude de planification énergétique dont le coût est estimé à 42 k€

Ce qu'il faut retenir : Une dynamique des recettes de subventions (à périmètre constant) portée par le projet DEMOS et le conservatoire, soit +366 mille euros de recettes

1.23 Les compensations d'exonérations en matière de fiscalité directe.

Ces compensations versées par l'Etat sont déclinées selon la nouvelle fiscalité mixte mise en place dans le cadre de la réforme de 2010 qui se substitue à l'ancienne taxe professionnelle.

1.231 La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) - article 748313

La CAB31 et la CCRB percevaient cette DCRTP pour un montant global de 5M€ depuis 2014 puis la CAB44 en 2017. Ce montant a été diminué de 400k€ (-6,95%) dans la simulation budgétaire pour 2018 et ramené à 4,66M€ pour tenir compte de la baisse attendue de cette dotation annoncée dans le projet de LFI 2018.

En effet, cette dotation ferait désormais partie des variables d'ajustements des dotations de l'Etat.

Ce qu'il faut retenir : L'introduction de la DCRTP dans les variables d'ajustement des dotations de l'ETAT ayant un impact fort sur la DCRTP du bloc communal, soit 400 mille euros de pertes de recettes estimées pour 2018.

1.232 Les autres dotations compensatrices de l'Etat - articles 748314 à 74835

Il s'agit de compensations sur les exonérations de CFE, CVAE, TF et TH.

Pour le BP 2018, il est anticipé une baisse de -18% pour tenir compte du réalisé 2017 à hauteur de 650k€. Aussi le montant global attendu pour 2018 à ce titre s'élève à 613k€ contre 747k€ en 2017 et 607k€ en 2016, ce qui représente une perte de ressource -134k€ imputable à l'ensemble des compensations.

Il s'agit des compensations suivantes :

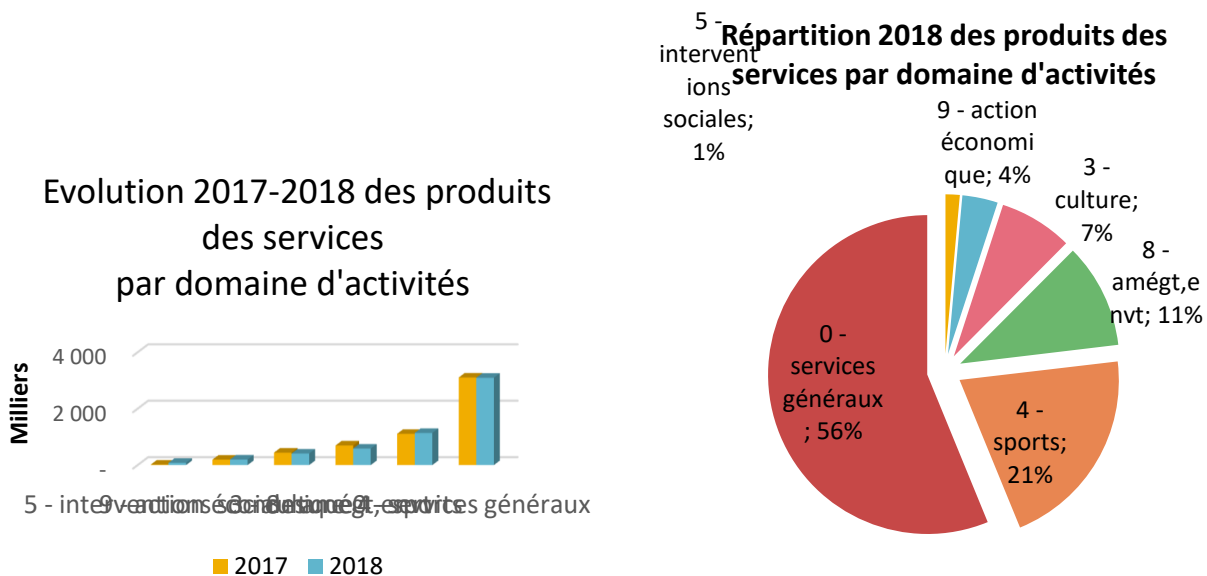
- article 748314 - estimation 2018 de 10k€ pour la dotation unique de compensation spécifique en matière de taxe professionnelle (62k€ en 2017) ;
- article 74833 - estimation 2018 de 3k€ dont 1k€ pour la compensation au titre de la contribution économique territoriale (C.E.T.) - (32k€ en 2017) et 2k€ pour la compensation liée aux exonérations en matière de CVAE (13k€ en 2017). Ces exonérations sont aléatoires d'un exercice budgétaire à l'autre, sans pouvoir décisionnaire de l'établissement ;
- article 74834 - estimation 2018 de 4€ (18k€ en 2017) pour la compensation au titre des exonérations en matière de taxe foncière non bâties ;
- article 74835 - estimation 2018 de 600k€ (622k€ en 2017) pour la compensation au titre des exonérations en matière de taxe d'habitation.

Les montants définitifs 2018 ne seront notifiés que dans le courant du mois de mars 2018 par le biais de l'état fiscal 1259 transmis par les services de la Préfecture. Une analyse complémentaire pourra alors être menée sur la base de ces éléments pour expliquer les variations constatées ci-dessus.

1.3 Chapitre 70 – Produits des services (5.510.750 €)

Il est prévu une diminution de 192 k€ de ces recettes dont 141 k€ sont liés à la restitution des compétences.

Correction faite de cette restitution, ce chapitre est en diminution de 51k€ soit une légère diminution de 1% et se présente ainsi :



- 67% (6.667 k€) de ces recettes proviennent des remboursements de mise à disposition de personnels liés à la mutualisation des services entre la CAB, la ville de Beauvais, et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais et de conventions de mise à disposition de personnels (essentiellement celles passées avec le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis).
- 26 % des recettes proviennent des recettes « usagers » liées à la fréquentation des équipements de l'Agglo. Le montant prévu est de 1.443 k€, en diminution de 3% avec notamment :
 - Les piscines (Aquaspace + piscine J. Trubert) pour 72% et un montant de 1.045 k€, soit une augmentation de 95 k€ évaluée compte tenu des résultats escomptés en 2017.
 - La culture couvre 20% de ces recettes, en diminution de 2 % par rapport à 2017. Evolution due à la diminution des recettes des ventes de places de spectacles de la maladrerie.
- 3% de ces recettes proviennent des déchetteries, avec les reventes de cartons, ferrailles et batteries et des ventes de composteurs. Au total ces produits liés à la collecte des déchets sont prévus pour un montant de 44 k.
- 7% des recettes sont dites « inter-budgets ». Il s'agit en 1er lieu des remboursements par les budgets annexes de la quote-part des frais généraux supportés par le budget principal. Ces frais généraux couvrent les domaines dits « transversaux » tels l'administration générale, les services juridiques, les assurances, les finances, les ressources humaines L'activité de ces services bénéficie à tous les budgets de l'agglomération (hors budgets de zone) et est refacturée à hauteur de :
 - Assainissement : 292.967 € ;
 - Transports : 60.560 € ;
 - Pépinière : 17.345 € ;
 - GNV : 28.710 € ;
 - SPANC : 1.861 € ;

Ces montants de refacturation des frais d'administration générale ont été établis en fonction du prorata de chaque budget et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité (données issues du dernier exercice clos du compte administratif 2015).

1.4 Chapitre 013 – Atténuation de charges (57.185 €)

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel (suite à maladie ou accident) qui présentent une réalisation aléatoire d'une année à l'autre.

1.5 Chapitre 75 – Autres Produits de gestion courante (143.100 €)

Ce chapitre enregistre une diminution de 8 % (-12.900 €) par rapport à 2017 :

- L'article 752 enregistre les locations d'immeubles pour un total de 140 k€ en 2018 (152 k€ en 2017) avec essentiellement :
 - Les loyers perçus pour la location de bureaux au sein de la Maison des services et des initiatives Harmonie pour un montant prévisionnel identique à celui de 2017, soit de 75 k€.
 - Les locations de la maladrerie sont prévues en diminution de 7k€ (63.300 €)
- L'article 758 pour un montant de 3.500 € enregistre les autres produits de gestion courante.

1.6 Chapitre 76 et 77 – Produits financiers et exceptionnels.

Il s'agit de parts sociales détenues par la CAB liées à un ancien emprunt et qui génèrent une recette annuelle moyenne de 5€.

1.7 Chapitre 78 – reprise de provisions (398.759 €)

Cette reprise est prévue afin de financer l'annulation du titre émis en 2014, à due concurrence, à l'encontre de la société Décamp Dubos. La société devant respecter ses engagements de démolition du bâtiment rue Dupont Laverdure, il n'y a plus lieu de maintenir cette créance émise pour le remboursement des frais de démolition dans l'éventualité où l'agglomération exécuterait ces travaux.

1.7 Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables ». Il retrouve son équivalent en dépenses d'investissement. Compte tenu des subventions d'équipements reçues en 2017 sur des biens amortissables, la prévision 2018 est portée à 190k€.

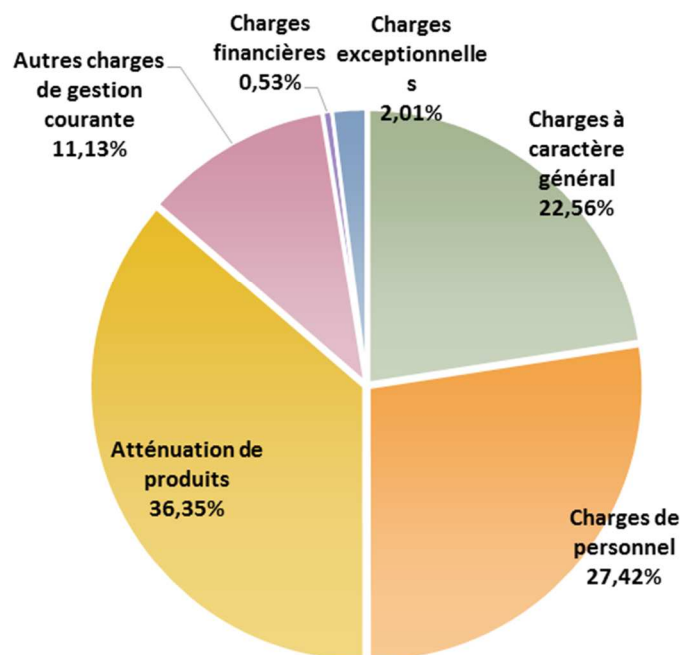
2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Présentation par nature

chap	Libellé	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Variation
011	Charges à caractère général	15 859 450	15 143 558	14 652 366	-3.24%
012	Charges de personnel	17 065 861	17 880 980	17 814 264	-0.37%
014	Atténuation de produits	22 128 141	23 305 153	23 612 500	1.32%
65	Autres charges de gestion courante	6 409 410	7 014 918	7 226 918	3.02%
66	Charges financières	500 701	355 000	346 000	-2.54%
67	Charges exceptionnelles	968 081	891 115	1 304 518	46.39%
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	170 464	0	0	-
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	-
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 164 778	1 322 895	2 128 803	60.92%
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 315 934	4 369 439	4 200 000	-3.88%
	total dépenses de fonctionnement	68 632 820	70 283 058	71 285 369	1.43%

(1) consolidation des BP2016 de la CAB₃₁ et de la CCRB. Prévisions 2016 en recettes de fonctionnement > dépenses de fonctionnement en raison du vote en suréquilibre du BP 2016 de la CCRB (écart de +0,7M€)

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



2.11 Chapitre 011 - Charges à caractère général 14.652.366€

Ce chapitre totalise 22.56% des dépenses réelles de fonctionnement et une diminution de 3.24% (- 491k€ par rapport à 2017).

428 K€ de dépenses restituées. Correction faite de ces restitutions :

- 66% de ce chapitre couvrent les dépenses de **prestations de services** (ligne 611). Les crédits passent de 9.898 k€ en 2017 à 9.612 k€ en 2018, soit une diminution de 3% (-286 k€).
 - 89% de ces sont liées à notre compétence déchets (-293 k€ par rapport à 2017, soit -3%). Cette diminution ne résulte pas d'une diminution des prestations rendues aux usagers mais du nouveau mode de facturation du SMDO (pas de valorisation déchets, soit des recettes en déduction des dépenses, et intégration dans les dépenses de prestation de l'adhésion autrefois prévue sur le ligne 6554 «adhésion aux organismes de regroupement»). Sans ces changements, les crédits sont stables par rapport à 2017.
 - Les autres contrats concernent pour l'essentiel
 - la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (266 k€, +2%)
 - les prestations liées à l'administration générale de l'agglomération pour 253 k€ (+12%) (prestations de conseil en matière fiscales et réglementaire, assistance à maîtrise d'ouvrage sur les CLETC, prestations logiciels métiers ...).
- les lignes 60611 à 60613 regroupent les dépenses de **fluides** (eau, gaz, électricité) soit 8% des dépenses de ce chapitre, pour un montant de 1.175 k€ et en diminution de 9% ou de -122 €, 63% de ces crédits concernent les **équipements sportifs** (piscines et gymnases (741k€), 18% les **établissements culturels** (206k€) 8% **l'éclairage public des zones d'activités** (88k€), le reste les autres équipements de l'agglomération (bâtiments administratifs, aire des gens du voyage, déchetteries, ...).
- **L'entretien et les réparations** (lignes 615.) sont prévus pour 1.198 k€ (8% du chapitre), soit +153k€ par rapport à 2017 et concernent les différents contrats de maintenance des équipements, l'entretien des voiries et des terrains de l'agglomération et le relamping des zones d'activités, la maintenance des bâtiments, des véhicules et du matériel.
- Les lignes 60621 à 6068 couvrent les achats de **fournitures diverses** pour un montant total de 843 k€ (en diminution de 64 k€ soit -7%) avec essentiellement :
 - 372 k€ pour les achats de fournitures des **établissements culturels**, en augmentation de 3% (+12 k€)
 - 224 k€ d'achats de **sacs** pour la collecte des **déchets verts**. Dépense en augmentation par rapport à 2017 (+11k€)
 - 102 k€ pour les achats de fournitures des **activités sportives et de jeunesse** (gymnases, piscines, centre de loisirs, city stade).
 - 98 k€ pour les fournitures nécessaires au **fonctionnement général** de la structure (matériels informatique, consommables,).
- Les lignes 623 (360 k€) regroupent les dépenses de **publicité et publication**, elles sont en diminution de +11 k€, soit -3%.
- Les dépenses de **formation** (6184) passent de 148 k€ à 151 k€.
- Les **cotisations** (6281) sont proposées pour 175 k€. Les adhésions ont été approuvées par délibération du 19 mai 2017.
- **L'entretien des locaux** (6283), augmente fortement (+20k€, soit + 16%) compte tenu des nouveaux marchés attribués en 2017.
- Les frais de **déplacement, mission et réception** (625) sont en diminution de +4% et atteignent **98 k€**.
- Les **honoraires** (6226) passent de 74 k€ à 60 k€, en diminution de -14%. Ces honoraires sont ceux des architectes conseil, des avocats, ou des artistes.
- Ligne 626, avec 88 k€ et qui correspond aux **frais de télécommunication et d'affranchissement** est en diminution de 13 k€.

Ce qu'il faut retenir : Une diminution importante des charges à caractère général due aux restitutions de compétences et au nouveau mode de facturation des prestations déchets (pas de déduction de recettes). Des efforts budgétaires consentis sur les volets entretien, et des économies réalisées sur les fluides.

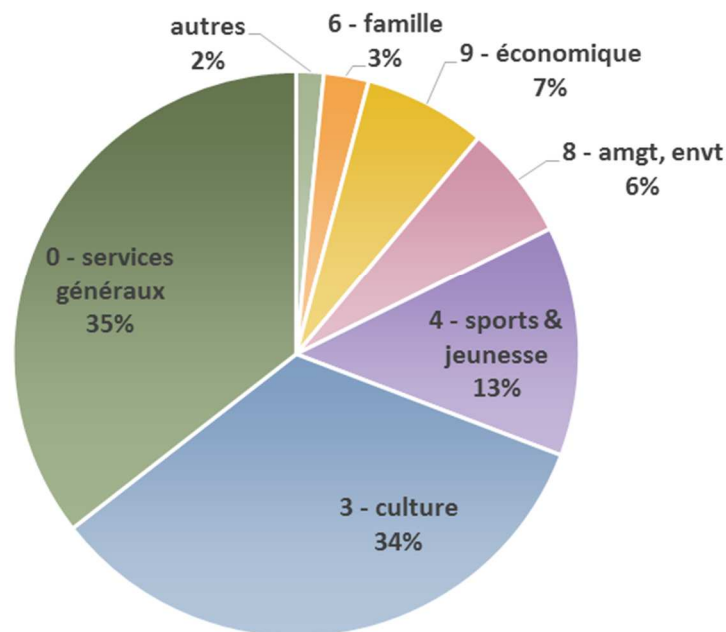
2.12 Chapitre 012 - Charges de personnel : 17.746.822 k€

Ce chapitre représente 27.42% des dépenses réelles de fonctionnement, chapitre stable (très légère diminution de 66.716 €). Comme indiqué dans le cadre des orientations budgétaires, les crédits tiennent compte des restitutions de compétences aux communes de l'ex CCRB, le personnel supplémentaire prévu dans le cadre du projet DEMOS, (musiciens et coordonnateurs du projet) ainsi que le personnel des déchetteries/recycleries des 9 nouvelles communes.

A noter que cette prévision tient aussi compte de la mutualisation des services avec la Ville de Beauvais dont la charge qui incombe à l'agglomération serait augmentée de 90 k€ pour tenir compte du dernier bilan et de l'intégration du Centre de supervision urbaine dans le périmètre de services mutualisés)

La présentation par domaine d'activités des charges de personnel qui suit permet de mesurer l'importance des effectifs affectés à chaque secteur d'intervention de la CAB:

répartition des charges de personnel par domaine d'activités



- Services généraux : 6.306 k€, 35% des dépenses : direction générale, DRH, informatique, finances, administration générale et autres services ressources. Tous ces services sont mutualisés avec la ville de Beauvais, d'où l'importance de la charge constatée. Ainsi, les remboursements obtenus (cf. chapitre 70) viennent minorer d'autant cette dépense qui incombe à l'agglomération. A noter qu'un bilan annuel de la mutualisation des services est présenté chaque année avec le compte administratif.
- Culture : 5.934 k€, 34% des dépenses : conservatoire de musique, médiathèques l'aggl, , école d'arts, maladrerie et théâtre à Beauvais, direction et personnel d'entretien mutualisés ;
- Sports et loisirs : 2.333 k€, 13% : direction mutualisée, Aquaspace, piscine J. Trubert et gymnases ;

- Aménagement et l'environnement : 1.241 k€, 6%. Aménagement, environnement déchets ;
- Economie : 1.241 k€, 7% : Economie, chantiers école, commerce, tourisme ;
- Famille : 72 k€, 3% : Relais d'assistantes maternelles de l'agglo ;
- Autres (2%) : prévention sécurité (173k€) et habitat (105 k€).

Ce qu'il faut retenir : un léger recul des charges de personnel pour tenir compte des restitutions de compétences, atténué par la dynamique insufflée par le projet DEMOS et l'intégration du personnel liée à l'adhésion des nouvelles communes.

2.13 Chapitre 014 - Atténuation de produits

Les atténuations de produits représentent 36% des dépenses réelles de fonctionnement et totalisent 23,61M€ en 2018, soit une augmentation en valeur de +307k (+1,32%) par rapport à 2017 (cf. explications ci-dessous)

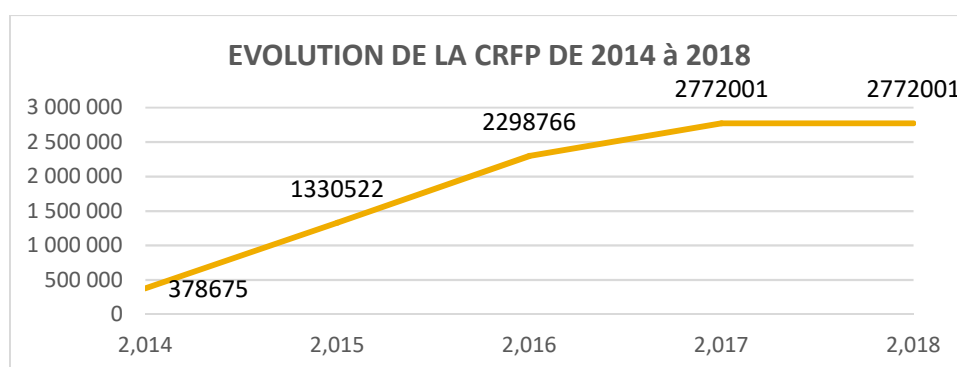
2.131 Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) - article 73916

Ce mécanisme vient minorer le montant de la dotation d'intercommunalité versée à la CAB jusqu'à la rendre négative ce qui a conduit à un versement complémentaire de 57k€ en 2016 et de 81k€ en 2017 et à une dotation d'intercommunalité nulle.

Ce complément est estimé à 0€ pour 2018 pour les raisons suivantes :

- le PLF 2018 qui ne prévoit aucune nouvelle contribution.- montant figé en 2018 ;
- En 2017, la contribution au redressement des finances publiques a été de 81 mille euros alors qu'elle avait été estimée au BP 2017 à hauteur de 500 mille euros
- l'adhésion de 9 nouvelles communes au 01/01/2018, qui porterait notre dotation d'intercommunalité à un montant supérieur à celui du redressement ci-dessous avec une différence positive estimée à 200k€. (cf. 1.211 en recettes de fonctionnement).

Pour mémoire, cette contribution de la CAB a suivi la progression suivante depuis 2014 mais devrait se stabiliser à hauteur de 2,77M€ :



Ce qu'il faut retenir : La contribution au redressement des finances publiques redevient inférieure à la dotation d'intercommunalité ce qui permet de ne prévoir aucune dépense à cet article. (81 mille euros supportés en 2017).

2.132 Les attributions de compensation positives – article 739211

L'estimation 2018 pour les attributions de compensation à verser aux communes membres est estimée à 21,48M€ pour 2018 selon le détail ci-après.

L'enveloppe consacrée aux attributions de compensation en faveur de 22 communes atteint 20,80M€ en 2018. Ce calcul est basé sur les montants arrêtés par communes dans le rapport de la CLECT du 08 juin 2017 donnant lieu au vote, au conseil communautaire du 29 juin 2017, des montants définitifs alloués pour 2017 suite à l'intégration des 13 communes de la CCRB au 01/01/2017.

Par ailleurs, suite à l'adhésion au 01/01/2018 de 9 nouvelles communes, cette enveloppe a été augmentée d'une prévision de 681k€ sur la base des données actuellement disponibles (cf. tableau ci-dessous) et sera réajustée courant 2018 à l'issue de la CLECT actant ces transferts.

Communes	Attributions de compensation prévisionnelles 2018 (1)							
	CFE (2)	CVAE	IFER	Tascom	TAFNB	part CPS commune (3)	TH	Ac Prév.
Auchy la montagne	3 991 €	5 485 €	0 €	0 €	170 €	4 783 €	27 716 €	42 145 €
Crevecoeur	109 563 €	55 423 €	6 964 €	46 139 €	1 178 €	50 128 €	204 676 €	474 071 €
Francastel	4 477 €	10 911 €	0 €	0 €	103 €	4 062 €	26 831 €	46 384 €
La Chaussée du Bois d'Ecu	12 634 €	2 806 €	0 €	0 €	154 €	997 €	10 026 €	26 618 €
Le Saulchoy	91 €	4 €	0 €	0 €	48 €	0 €	5 284 €	5 427 €
Luchy	9 963 €	4 235 €	0 €	0 €	373 €	2 871 €	30 519 €	47 961 €
Maulers	2 768 €	794 €	0 €	0 €	284 €	229 €	13 893 €	17 967 €
Muidorge	817 €	0 €	0 €	0 €	30 €	301 €	5 908 €	7 056 €
Rotangy	1 025 €	470 €	0 €	0 €	358 €	662 €	11 013 €	13 528 €
Total :	145 328 €	80 128 €	6 964 €	46 139 €	2 698 €	64 034 €	335 866 €	681 157 €

(1) selon état 1288M de 2016. Données à actualiser avec l'état 1288M de 2017 attendu fin 2017.

(2) CFE hors fiscalité éolien : taux différencié appliqué qui nécessite un complément d'étude. Communes concernées = Crevecoeur, Muidorge, Luchy, Francastel

(3) Etat compensation part salaires (CPS) : selon fiche DGF 2016 x indexation 2016 et 2017 (-1,94% et -2,78%)

Ce qu'il faut retenir : Il s'agit de montants prévisionnels. Les Attributions des nouvelles communes devront être estimées par la CLECT et validées en conseil communautaire. D'éventuels nouveaux transferts de charges aux communes pourraient impacter à la baisse ces attributions de compensations.

2.133 La Dotation de Solidarité Communautaire – article 739212

La DSC est proposée pour 2018 à hauteur de 500 mille euros, soit une augmentation de +53%, soit (+172k€) par rapport à 2017.

Seule la part obligatoire de DSC à verser à la ville de Beauvais dans le cadre du contrat de ville (cf. explications 3.3 du DOB 2018) avait fait l'objet d'une prévision au BP 2017.

Elle est calculée sur la base de la différence entre les produits des impositions en matière de CFE, CVAE, IFER et TAFNB au titre de l'année du versement de la dotation et le produit de ces mêmes impositions constaté l'année précédente. Son montant qui est au moins égal à 50% de ce résultat, a été de 345k€ pour 2017.

Cette part à verser à la ville de Beauvais était obligatoire en l'absence de pacte fiscal et financier car compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget de la CAB44 et afin de préserver sa capacité d'investissement, ce montant avait été porté à 0 pour l'ensemble des communes.

Pour 2018, il est prévu une enveloppe de 500k€ qui sera répartie entre les 53 communes membres selon les critères définis dans le pacte fiscal et financier approuvé lors du conseil communautaire du 14/11/2017.

Ce qu'il faut retenir : Hausse de l'enveloppe de la DSC qui sera répartie entre l'ensemble des communes membres de la CAB selon des critères définis dans le pacte fiscal et financier

2.134 Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) - article 739223

Ce fonds de péréquation horizontale créé dans le cadre de la loi de finances 2012 se traduit par un prélèvement en dépenses sur les ressources de l'agglomération ainsi que sur celles des communes membres de notre collectivité, selon la répartition par communes qui nous est notifiée par la Préfecture et conformément aux dispositions de droit retenues par notre établissement.

Depuis 2013, l'application du dispositif « de droit commun » est intégrée au projet de budget, sachant que l'agglomération peut, par délibération votée avant le 30 juin 2017, décider d'adopter l'un des régimes dérogatoires fixé par la loi de finances.

Selon les explications développées au point 3.4 du DOB 2018, la mise à contribution de l'agglomération est estimée à 1,44M€ (-10%) au BP 2018 sous l'effet de l'adhésion des 9 communes qui dégraderait notre potentiel financier agrégé combiné avec la stabilisation de l'enveloppe nationale annoncée par le PLF 2018.

Il faut rappeler qu'un ajustement de ces prévisions budgétaires qui ne bouleversera pas les équilibres obtenus au niveau du budget primitif pourra être opéré en cours d'exercice pour tenir compte des montants notifiés par la préfecture pour ce qui concerne l'année 2018.

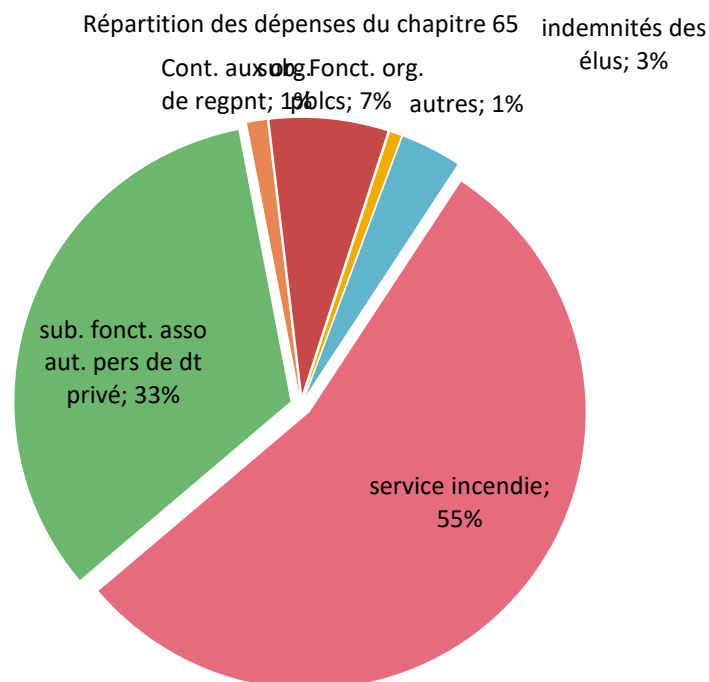
Ce qu'il faut retenir : Stabilisation de l'enveloppe de FPIC avec un impact positif de l'adhésion des 9 communes sur le montant que devront payer la CAB et ses communes membres (soit une diminution des sommes à payer)

2.135 Reversements, restitutions et prélèvements divers - articles 7391178 et 7398

Ces articles comptabilisent d'une part (article 7398) le reversement de la taxe de séjour perçue par l'agglomération sur l'année, à l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais (cf. recettes de fonctionnement- chapitre 73 - 1.15 article 7362) **estimé à 180k€ pour 2018**, et d'autre part (article 7391178) les reversements de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à opérer suite aux décisions de restitution qui nous sont transmises ponctuellement en cours d'exercice par la Direction départementale des finances publiques de l'Oise (DDFIP), reversements **estimés à 10k€ au BP 2018**.

2.14 Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. 7.226.918 k€

Ce chapitre totalise 11.13 % des dépenses réelles de fonctionnement , dépenses en augmentation de 3 % ou +212 k€ par rapport à 2017.



La contribution au service incendie des communes de la CAB pour 55% de ce chapitre (article 6553 avec 3,9M€), montant en augmentation de + 612 k€ pour tenir compte de l'élargissement du périmètre concerné (ccrb + 9 nouvelles communes).

Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 33% du chapitre et totalisent 2.392.403 k€, elles sont constatées en diminution de 1% mais évaluées en augmentation de 1 % si l'on corrige des compétences restituées

Le détail des subventions attribuées est produit en annexe de la maquette officielle. Les plus importantes vous sont présentées ci-dessous :

- Théâtre du Beauvaisis : subvention de 1.026k€ allouée au CGTB (comité de gestion du théâtre du Beauvaisis).
- Les subventions versées pour les actions en faveur des personnes en difficulté (contrat de ville) sont stables à 403 k€.
- Contrat local de sécurité. En diminution de -6k€ ou -2%, soit un total de 372 k€.
- Le secteur économique augmente ses subventions de +13% en passant de 287k€ en 2017 à 324k€ en 2018. Augmentation due à la subvention versée à la MEF calculée selon le nombre d'habitant.
- Les subventions accordées pour les moyens généraux (99k€) augmentent de 3% (+3 k€).

Ce qu'il faut retenir : A périmètre constant, un léger effort de la CAB envers les associations, soit un montant de 2,39 M€ de subventions au budget primitif.

Les charges liées aux indemnités des élus (art 653.) pour un montant de 257k€.

Les subventions aux autres organismes publics (7 % du chapitre, 497 k€), dont 82% (410 k€) correspondent à la subvention attribuée à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais, et le reste (87k€) attribués pour financer « l'égal accès tarifaire » des habitants de la CAB₃₁ aux équipements communaux. A noter que ce dispositif prendra fin au 1^{er} septembre 2018 (délibération du 29 juin 2018).

Les contributions aux organismes de regroupement (1 % du chapitre, 83k€), pour le paiement de notre contribution au SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé) pour 81k€ et 2 k€ pour celle au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche pour la compétence transférée SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Brèche.

A noter que l'adhésion versée au SMDO autrefois comptabilisée sur ce chapitre pour 318k€ l'est maintenant sur les prestations de services. Le SMDO n'individualise plus cette participation.

Les autres dépenses de ce chapitre (50k€) concernent les redevances et droits d'accès aux logiciels professionnels et les créances admises en non-valeur.

2.15 Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

2.15.1 - Chapitre 66 - Charges financières

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,53%), avec un total de 346k€ en diminution de -2,54% ou -9k€ par rapport au BP 2017.

Il s'agit en premier lieu des charges liées aux intérêts de la dette avec **326k€ pour 2018** qui se décomposent entre :

- **326k€** de remboursement annuel à l'échéance des intérêts de la dette, contre 316k€ au BP 2017, soit une hausse de +3,26% ou +10k€. Seuls 284k€ sont liés aux intérêts des emprunts en cours et une inscription complémentaire de 42k€ est anticipée sur la base d'une simulation d'un futur emprunt de 4M€ qui serait contractualisé au premier semestre 2018.

- Ce chapitre reprend également la prévision du remboursement des intérêts courus non échus (ICNE) qui, en intégrant l'hypothèse ci-dessus de nouvel emprunt, **est estimée à 0€** (-12k€ sur les emprunts en cours et +12k€ sur le nouvel emprunt 2018).

Par ailleurs, le solde de ce chapitre est consacré à l'estimation des intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie (20k€), montant prévisionnel revu à la baisse par rapport au réalisé 2017.

Ce qu'il faut retenir : Faible poids des charges financières qui sont en léger recul par rapport à 2017, soit 9 mille euros de moins.

2.15.2 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles (1.305 k€)

Ce chapitre connaît une forte augmentation de 46% (+419 k€) en passant de 891 k€ à 1.305 k€.

403 k€ sont prévus sur l'article 673 (annulation de titre sur exercice antérieur) contre 12 k€ en 2017 pour l'annulation d'un titre émis en 2014 et d'un montant de 399 k€, à l'encontre de la société Décamp Dubos. La société devant respecter ses engagements de démolition du bâtiment rue Dupont Laverdure, il n'y a plus lieu de maintenir cette créance émise pour le remboursement des frais de démolition dans l'éventualité où l'agglomération exécuterait ces travaux. Cette dépense est financée par la reprise de provision prévue en recette de fonctionnement et est donc neutre pour le budget.

Les autres dépenses sur ce chapitre sont principalement celles prévues pour l'équilibre de la section de fonctionnement de budgets annexes.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe transports pour 866 k€ (806 k€ au BP 2017).

Nb : il est rappelé que le budget annexe des transports a un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ». Toutefois, l'article L2224-2 du CGCT dispose que le conseil communautaire peut décider une prise en charge par le budget principal lorsque celle-ci est justifiée par des exigences du service public. C'est ainsi qu'une délibération spécifique doit être adoptée pour allouer cette subvention et est soumise à l'approbation du conseil communautaire.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises pour 28.817 k€ (11 k€ au BP 2017).

Ce qu'il faut retenir : Un effort budgétaire consenti par la CAB pour ses budgets annexes avec une hausse de 60 mille euros pour la subvention au budget transport, et une hausse de 17 mille euros pour la pépinière.

2.15.3 - Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections et chapitre 023 virement à la section d'investissement

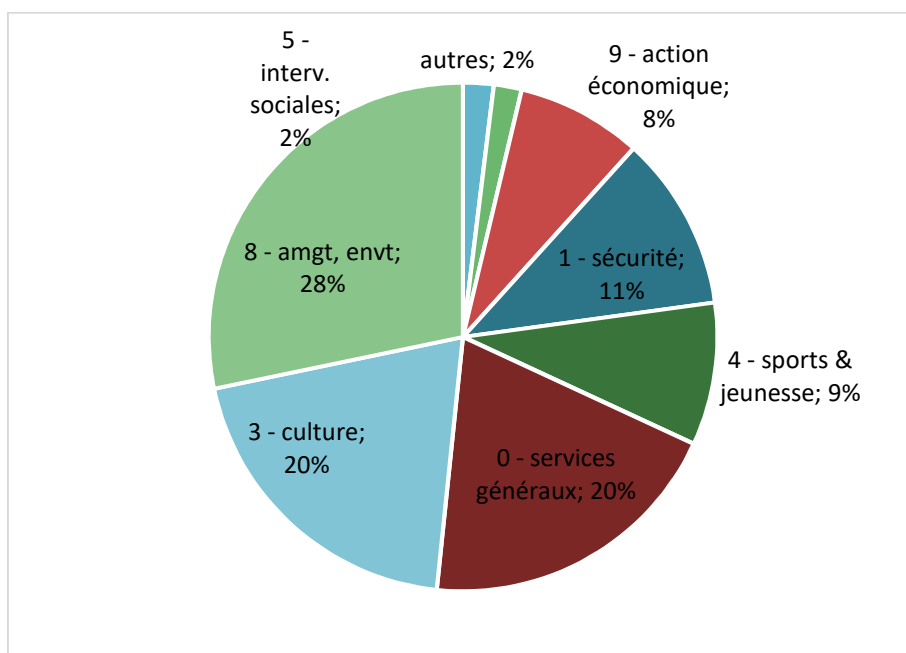
Ces chapitres correspondent aux dotations aux amortissements à opérer sur l'année 2018 pour un montant prévisionnel de 4,2 M€ (chapitre 042) et au virement à la section d'investissement de 2,13M€ (chapitre 023).

Ces deux chapitres constituent l'autofinancement de notre établissement (contrepartie en recettes le d'investissement), qui passe donc de 5,69M€ en 2017 à 6,33 M€ en 2018 (+11%).

Ce qu'il faut retenir : Une hausse importante de l'autofinancement de +11%, soit 6,3 M€ de ressources de fonctionnement qui seront consacrées à nos investissements.

2.2 Présentation par domaine d'activités

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2018 par grands secteurs se présente comme suit, déduction faite des reversements de fiscalité, opérations d'ordre et opérations non ventilables :



- **L'aménagement, services urbains (fonction 8)** est le premier secteur de dépenses (11.470 k€) et est en diminution de 3% (11.824 k€ en 2017), et concerne essentiellement :
 - o La collecte et le traitement des ordures ménagères pour 9.326 k€. Les contrats de prestations de service couvrent 92% de cette dépense (soit 8.589 k€), 5% pour la rémunération des agents et 2 % pour l'acquisition de sacs pour la collecte en porte à porte des déchets végétaux de la CAB et le reste pour le fonctionnement courant de ce service ;
 - o L'Aménagement : 843 k€ dont 76% sont prévus pour la rémunération du personnel. Le reste permet notamment de payer les cotisations à Oise la Vallée et à l'APGB (association Pays du Grand Beauvaisis) pour 120 k€;
 - o Les transports urbains avec 867 k€. Montant intégralement dévolu à la subvention permettant d'équilibrer le budget annexe transports ;
 - o L'entretien des réseaux eaux pluviales (244 k€)

- **La culture (8.144 k€)** est le second secteur de dépenses, en augmentation de 4% (7.825€ en 2017). Outre la subvention versée au CGTB (13% et 1.026 K€), les frais de personnels représentent une très large part des dépenses (73%, 5,97 M€) : 2,17 M€ sont prévus pour le conservatoire ; 2M€ pour les médiathèques ; 618 k€ pour l'école d'arts ; 602 K€ pour le personnel mutualisé (direction culturelle et personnel de service) ; 238 K€ pour la maladrerie et 139 k€ pour le théâtre (personnel mis à disposition du comité de gestion du théâtre qui nous rembourse).

Les autres crédits (dépenses courantes) sont affectés aux cinq équipements culturels.

- o Les médiathèques pour 494 k€, en diminution de 2%. Près de la moitié de ces crédits sera consacrée au développement des collections, 40 % aux moyens généraux et les reste aux actions culturelles (Festival Amorissimo par exemple)
 - o Le conservatoire Eustache du Caurroy pour 124 k€, en augmentation de 10%. Outre 44 % des crédits nécessaires aux moyens généraux et récurrents du bâtiment (fluides, entretien ...), 20 % sont consacrés à l'enseignement artistiques, 18 % au projet DEMOS, et le reste aux projets artistiques (spectacles, partitions, ...)
 - o Les fluides et autres frais de bâtiments pour le théâtre hors les murs (85 K€)
 - o L'école d'art du Beauvaisis avec 149 k€ en diminution de 2% dont près de la moitié (47%) des crédits est consacrée aux cours, ateliers et stages. 21% sont prévus pour les moyens généraux et le reste pour la formation professionnelle « céramique », les manifestations (photaumnales), les interventions pédagogiques, les expositions et les résidences d'artistes.
 - o La maladrerie pour 277 K€, avec 44% pour les moyens généraux, 22% pour la programmation culturelle, 13% pour l'organisation de salons (journée des plantes) , 11% pour l'accueil et l'animation touristique et le reste pour les coûts liés à la location de la grange (ménage, sécurité).
- **Les services généraux : 8.018 K€ en 2018** sont en augmentation de 2%. Les dépenses de ce domaine sont celles nécessaires au fonctionnement courant de l'agglomération et concernent :
 - o **Les frais d'administration générale** (7.228 k€)
 - ✓ Charges de personnel pour 82% (5.918 k€)

- ✓ Les autres charges permettent le bon fonctionnement des locaux administratifs (assurances, entretien des locaux, maintenance,...) et des services (frais de télécommunication, affranchissement, ...)
 - Les dépenses liées au fonctionnement de l'**assemblée** (indemnités des élus et charges afférentes 259 k€).
 - Les dépenses de **communication, fêtes et cérémonies** (533 k€) dont 73% couvrent les frais de personnel.
- **La sécurité intérieure : 4.515 k€** (contre 3.887 k€ € en 2017), dont :
- 87 % pour notre contribution au **SDIS**, soit 3.938 €
 - La **prévention sécurité** 577 k€ dont 64% pour le versement de subventions et 30% pour les frais de personnel.
- **Sports et jeunesse :3.649 k€ en 2018** (contre 3.778 k€ en 2017) dont :
- **3.135 K€** pour l'**Aquaspace la piscine J Trubert**
 - ✓ 65% couvre la rémunération du personnel (2.026 k€).
 - ✓ 32% sont consacrés aux frais de fonctionnements des bâtiments (fluides, maintenance, ...)
 - ✓ Le reste pour les frais liés à l'activité d'apprentissage et de loisirs,
 - **437 k€** sont affectés au **domaine sportif** :
 - ✓ 70 % ou 306 k€ pour la rémunération du personnel (y compris mutualisé : direction des sports de la ville de Beauvais).
 - ✓ Le reste, pour les fluides, la maintenance et le fonctionnement des gymnases.
- **L'action économique : 3.245k €**, en augmentation 8 % (3.087 K€ en 2017) dont :
- 77% ou 2.503 k€ pour les interventions économiques dont
 - ✓ 42% pour les frais de **personnel** (1.053 k€)
 - ✓ 483 k€ (19%) pour les **zones d'activités économiques** :
 - 70k€ pour la propreté urbaine
 - 105 k€ pour l'entretien des espaces verts
 - 160 k€ pour l'entretien des voiries
 - 60 k€ pour la prestation « contrat de performance énergétique » qui nous permet de diminuer le cout de l'éclairage public
 - 88 k€ pour l'éclairage public (en diminution de 12%)
 - ✓ 324 k€ pour le **soutien aux associations** du secteur économique (Maison de l'emploi et de la formation, Oise Ouest initiatives),
 - ✓ 113 k€ pour les frais de fonctionnement de la maison harmonie.
 - ✓ La contribution au SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé) a été fixée à 81 k€.
 - ✓ Les autres actions menées dans ce domaine qui sont structurées par la **promotion du territoire** et la **prospection**, la poursuite des **chantiers d'insertion**.

- 18% (578 k€) sont affectés à l'action touristique avec le soutien des partenaires tels que l'**Office de tourisme** de l'agglomération de Beauvais (410 k€). Les autres dépenses couvrent les frais de personnel (138 k€) ainsi que la promotion des manifestations d'illumination de la cathédrale de Beauvais. Le reste des crédits étant pour l'essentiel des besoins d'entretien et de balisage des sentiers.
 - 4% (121 k€) pour le **commerce** dont 59% pour les frais de salaires et 41% pour les subventions.
 - 42 k€ sont affectées aux **manifestations d'animation locale** (35 k€ pour les subventions et 7 k€ pour l'entretien du matériel).
- **Interventions sociales : 716 k€** (contre 725 k€ en 2017).
 - 403 k€ pour les subventions allouées dans le cadre du **contrat de ville**.
 - 312 k€ pour le fonctionnement des aires des **gens du voyage**.
 - La part « autres » concernent l'enfance (RAM, crèches et halte-garderie intercommunales) pour 459k€, l'habitat (254k€) et l'enseignement pour 77 k€.

Ce qu'il faut retenir : Une prépondérance des dépenses de fonctionnement vers la compétence aménagement et services urbains, cœur de métier de la CAB, soit 28% des dépenses de fonctionnement de la CAB. A noter la deuxième place de la culture qui représente 20%.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016 (1)	BP 2017	BP 2018	Variation
13	Subventions d'investissement	1 187 640	1 959 400	5 128 500	162%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 874 000	5 293 919	6 746 879	27%
10	Dotations, fonds divers et réserves	962 972	1 595 000	2 030 000	27%
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000	13 000	13 000	0%
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 164 778	1 322 895	2 128 803	61%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 315 934	4 369 439	4 200 000	-4%
041	Opérations patrimoniales	38 000	3 000	0	-100%
TOTAL		14 546 324	14 556 653	20 247 182	39%

⁽¹⁾ consolidation des BP2016 de la CAB₃₁ et de la CCRB.

1.1 Chapitre 13 – Subventions d'équipement (5.128.500 €)

Ces crédits correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués notamment de :

- Théâtre (201403) : 4.200 k€ des différents partenaires (Europe, Etat, Région et Département) soit 54% des dépenses HT.
- Zone d'activités économiques (201521) : 356 k€ pour la participation de l'Etat, à hauteur de 80% aux dépenses hors taxe liées au CPE (Contrat de Performance Energétique).
- Eaux pluviales (201510): 217 k€ reversés par les communes , soit 50% des dépenses HT;
- Rénovation urbaine (201527) : 206 k€ au titre de la participation de l'ANRU aux études PRU (Projet de Renouvellement Urbain) ;
- Programme de l'habitat (201606) : 150k€ .

Ce qu'il faut retenir : Un niveau de subvention exceptionnel porté par le projet du Théâtre qui totalise 4,2 Millions de subventions en 2018, soit 54% des dépenses HT du projet.

1.2 Chapitre 16 – Emprunts

L'emprunt d'équilibre de 6,74M€ correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2018 et est en hausse par rapport à l'inscription des BP 2017 (5,29M€).

Ce niveau d'emprunt d'équilibre est envisageable puisque le niveau de la dette de l'agglomération est largement inférieur à celui constaté en moyenne au niveau des agglomérations :

- l'endettement par habitant de l'agglomération du Beauvaisis ressort en 2018 à 173€ / habitant (ratio 5), alors que la moyenne nationale des agglomérations en 2016 est de 365€/ habitant, ce qui signifie que **la dette de l'agglomération par habitant est inférieure de 53% à la moyenne nationale.**
- le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement (ratio 10 en fin de document) atteint 35,17% en 2018 à l'agglomération du Beauvaisis, alors que la moyenne nationale de la strate était de 93,60% en 2016, ce qui signifie que **la dette de l'agglomération proportionnellement à son budget est inférieure de 62% à la moyenne nationale.**

Ce qu'il faut retenir : Un emprunt d'équilibre en hausse et porté à 6,74 M€ mais dont le niveau effectif sera minoré par les résultats 2017 reportés et le niveau d'exécution connu sur l'exercice 2018.

1.3 Les recettes financières - Chapitres 10, 165 et 27

Le chapitre 10 - dotations et fonds propres - totalise 2,030k€ en 2018 contre 1,595k€ en 2017 et correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés au cours du dernier trimestre 2017 et attendus au cours des trois premiers trimestres 2018, soit une année pleine.

Son augmentation importante par rapport à 2017 tient compte du programme d'investissement inscrit au chapitre 23 - dépenses d'investissement ci-dessus et notamment des inscriptions liées au démarrage de la construction du nouveau théâtre du Beauvaisis programmé en 2018.

Le chapitre 165 enregistre, tant en recettes qu'en dépenses, les cautions perçues et remboursées pour de la location des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage (10 k€) ainsi que les locations des bureaux au sein de la Maison des Services et des Initiatives Harmonie (3k€).

1.4 Les recettes d'ordre d'investissement - Chapitres 021 et 040 et 041

Ces recettes d'ordre - pour 2,12M€ au chapitre 021 et pour 4,20M€ au chapitre 040, correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, réciproquement au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

Ce qu'il faut retenir : Ces montants correspondant à l'autofinancement qui est en augmentation de 11%, soit 6,3 M€

2- LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Variation
20 à 23	Total des opérations d'équipement	11 200 054	11 367 335	17 417 000	53%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 959 422	1 955 000	2 189 600	12%
27	Autres immobilisations financières	1 500 000	1 050 000	450 000	-57%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	198 216	181 318	190 000	5%
041	Opérations patrimoniales	38 000	3 000	0	-100%
TOTAL		14 895 692	14 556 653	20 246 600	39%

2.1 Les dépenses financières - chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le chapitre 16 intègre les échéances de remboursement en capital sur 2018 qui sont estimées à **2,19M€** et enregistrent une augmentation de +234k€ par rapport à 2017 (+12%).

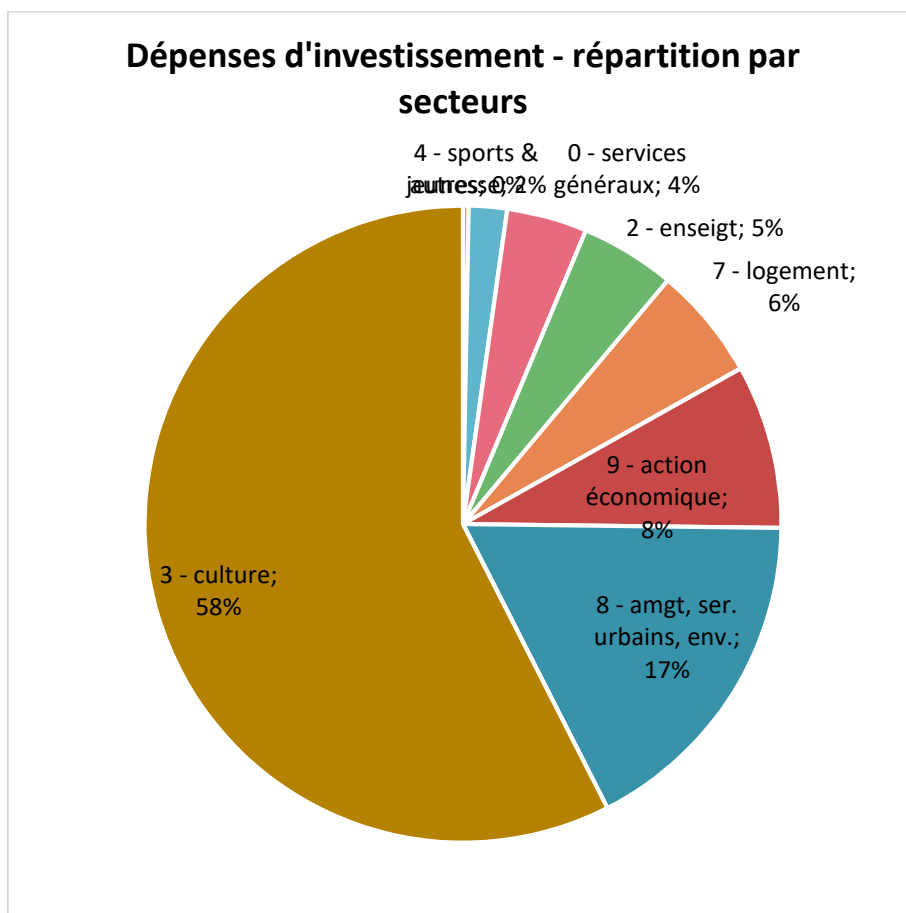
Cette augmentation s'explique avec :

- l'intégration d'échéances prévisionnelles de remboursement de 134k€ avec la contractualisation d'un nouvel emprunt de 4M€ en cours d'année 2018 ;
- les échéances de remboursement en capital liées aux nouveaux emprunts réalisés en 2017 de **4M€** auprès d'Arkea banque (258k€) et de **2,08M€** auprès de la Caisse d'épargne (87k€) sur une année pleine.

A noter par ailleurs l'inscription de 13k€ de remboursements de cautions à ce chapitre.

2.2 Opérations d'équipement et subventions d'équipement versées : 17.417.000 €

La répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) de cette programmation annuelle est la suivante :



- **57% est consacrée à la culture: 10.013 k€** dont principalement :

- Opération 201403 – **Nouveau projet théâtre** : 9.300 k€ ; ce projet entre dans sa phase de construction et devrait mobiliser d'importants crédits pendant 2 ans. Rappelons que 4.200 k€ sont inscrits en recettes.
 - L'opération 200509 – **Réhabilitation de la maladrerie** : 388 k€ prévus pour des travaux de façades et de toiture.
 - L'opération 201503 – **Bâtiments culturels** : 200k € prévus pour les médiathèques, l'école d'art du Beauvaisis, le conservatoire et la maladrerie (hors réhabilitation) ;
 - L'opération 201502 – **Equipements culturels** : 110 k€ prévus pour les équipements :
 - des médiathèques (61 k€) pour l'achat de mobilier spécifique.
 - de l'école d'art du Beauvaisis (15 k€) pour l'acquisition d'un four céramique et divers équipements pour les cours et stages ;
 - du conservatoire (11 k€) pour l'acquisition d'instruments de musique ;
 - de la maladrerie pour (22 k€) pour l'acquisition de mobilier spécifiques (jardins, loges, ...)
- **l'Aménagement et services urbains, environnement** : 3.017 k€ avec notamment:
- **Les fonds de concours aux communes membres** :
 - Opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 250 k€
 - Opération 201511 – **Fonds de concours voirie** : 200 k€
- Il est rappelé que ces fonds sont votés en autorisation de programme. Les montants prévus au budget ne concernent pas les attributions de subvention mais leur paiement. Le cas échéant, ils peuvent être révisés lors des décisions modificatives.
- **Les investissements liés à notre compétence « environnement »**
 - Opération 200806 – **Construction déchetterie** : 100 k€
 - Opération 201509 – **Acquisition de conteneurs OM** : 200 k€
 - Opération 201520 – **Travaux sur déchetteries, points verts et points d'apport volontaire et points verts** : 85 k€.
 - Opération 201527 – **Programme de rénovation urbaine** : 602 k€
 - **Les eaux pluviales** : Opération 201510 travaux : 500 k€,
 - Opération 201515 – **Système d'Information Géographique**: 202 k€.
 - Les opérations sous concession : Opération 201602 « **ZAC Vallée du Thérain** », pour un montant de **450 k€** et 201802 « **Zac Boulenger** » pour un montant de **200 k€** Ces projets de zone ont été concédés à un aménageur (la SAO). Les montants correspondent à la participation de l'agglomération versée au concessionnaire au titre de la réalisation des équipements publics. A noter que par délibération du 1 avril 2016, l'agglomération a garanti à 80% un emprunt de 2.800.000 euros. L'annexe budgétaire « engagements hors bilan précise qu'au 1^{er} janvier 2017, ce sont 344k€ d'emprunt levé qui sont garantis ;
 - **228 k€** sont inscrits afin d'équilibrer la section d'investissement du budget annexe transports (imputation à l'article 2041641).
- **Action économique et tourisme** : 1.449 k€ répartis sur les principales opérations suivantes :
- Opération 201521 « **zone d'activité économique** ». 884 k€ inscrits pour

- Les travaux liés au contrat de performance énergétique passé avec la société SATELEC pour un montant de 534 k€, ces travaux permettront une économie sur les couts de l'éclairage public.
 - Les travaux de voirie pour 350 k€.
 - Opération 201516 **subvention d'équipement économiques** pour 200 k€ correspondant aux engagements pris envers la société BYD par délibération du 29 juin 2017.
 - 250 k€ sont inscrits afin d'équilibrer la section d'investissement du budget annexe hôtel et **pépinière** d'entreprises (imputation à l'article 2041642) ;
 - **50 k€** d'inscriptions de dépenses d'investissement sur l'opération 201518 « **tourisme** » pour notamment l'aménagement d'une aire de services pour les camping-cars et signalétique des sentiers de randonnées.
 - **50 k€** sur l'opération 201501 (équipement généraux qui totalise 500 k€) pour l'acquisition et le renouvellement du **matériel** « itinérant » pour les **foires et manifestations communales**.
- **Le logement : 1.000 k€**, le tout sur l'opération 201606 – Aides à l'habitat. Ce montant comprend les aides à la pierre de l'agglomération, le versement de ces aides par délégation de l'Etat, le « pass foncier » ainsi que les nouvelles actions d'accompagnement de l'OPAH ;
- **L'enseignement : 840 k€**
- L'institut **Lasalle** (opération 201525) : 700 k€ dans le cadre du financement du plan de développement portant sur deux projets technologiques majeurs : la plateforme OZONE et le projet AGRILAB- plateforme de prototypage et d'essais en grandeur nature de machines agricoles que Lasalle hébergerait.
 - 140 k€ correspondent à notre participation annuelle à la **reconstruction des collèges** (200614) versée au Département et respectant les conventions passées par la ville de Beauvais en 1995 et par l'ex CCRB en 1999.
- **Services généraux : 709 k€ :**
- **Opération 200202 : siège agglo. 266 k€** pour l'acquisition des locaux rue Desgroux pour l'extension du siège de l'Agglomération, réinscription d'une partie des crédits prévus en 2017.
 - Le reste (443 k€) est affecté à l'opération 201501 (équipements généraux) qui globalise les besoins généraux et récurrents tels que :
 - les équipements **informatiques** et les logiciels métiers de la collectivité : 273 k€
 - le renouvellement d'une partie du parc **automobile** vieillissant : 70 k€ pour 3 véhicules
 - Les gros **travaux d'entretien du siège** : 64 k€
 - le **meublier** de bureau pour 20 k€
 - les autres équipements de bureau (**téléphones** essentiellement) pour 17 k€
- **Le domaine sportif : 338 k€** dont :
- **Opération 201504 – Aquaspace** – 241 k€ prévus pour l'acquisition de matériels d'activités nautiques ainsi que pour divers aménagements de mise aux normes de l'Aquaspace ;
 - **Opération 201505 – Equipements gymnase** – 52 k€ proposés pour les diverses dépenses des gymnases.

- **Opération 201803 - Piscine Trubert** 45 k€ pour d'éventuels travaux et acquisition de matériels sportifs.

Ce qu'il faut retenir : Un programme d'investissement riche et diversifié en augmentation de 53% par rapport à 2017, soit 17,4 M€ prévus en 2018.

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

	Intitulé	Montant des AP	Montant des crédits de paiements			
			CP réalisés au 31/12/2017	2018	2019	Restes à financer
200509	Maladrerie st Lazare	1 250 000	848 984	388 000	13 016	0
200614	Participation collèges	2 166 607	1 807 519	140 000	140 000	79 088
200710	CFA	10 034 011	10 014 012	0	19 999	0
200806	Construction déchetterie	1 680 000	268 584	100 000	700 000	611 416
201403	Nouveau projet théâtre	19 561 324	3 153 435	9 300 000	6 000 000	1 107 889
201507	Fonds de développement communautaire	1 839 200	500 433	250 000	250 000	838 768
201510	Eaux pluviales programme pluriannuel	4 000 000	2 217 424	500 000	500 000	782 576
201511	Voirie fonds de concours	1 200 000	573 349	200 000	200 000	226 651
201516	Aide à l'implantation d'entreprise	450 000	211 000	200 000	39 000	0
201525	LaSalle 2015-2020	2 400 000	1 700 000	700 000	0	0
201527	Programmes de rénovation urbaine	3 400 000	988 265	602 000	1 200 000	609 735
201606	Aides à l'habitat	6 789 974	1 600 639	1 000 000	1 000 000	3 189 335
TOTAL		54 771 116	23 883 642	13 380 000	10 062 015	7 445 458

2.3 - Autres immobilisations financières - Chapitre 27 (450k€)

Ce montant correspond à des avances allouées aux budgets annexes Beauvais-Tillé (350 k€) et St Mathurin (100 k€), au vu du besoin de financement estimé dans le cadre des projets de budgets 2018 et des bilans prévisionnels de clôture (cf. point E).

2.4 - Les dépenses d'ordre d'investissement - Chapitre 040

Ces dépenses d'ordre - pour 190k€ au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en recettes de fonctionnement au titres de l'amortissement des subventions d'investissement perçues (cf. explication au chapitre 042 - section de fonctionnement - recettes d'ordre).

II - BUDGETS ANNEXES

A- ASSAINISSEMENT

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	var.	Explications
70	704	Travaux	555 000	555 000	0%	- Taxe de raccordement sur les nouvelles constructions pour 500 k€ - Remboursement des frais de branchements en 2018 : programmation de 50 branchements,
70	70611	Redevance d'assainissement	5 200 000	5 200 000	0%	Produit de surtaxe assainissement
74	741	Primes d'épuration	480 000	450 000	-6%	Prime épuration (450 k€) versée par l'agence de l'eau, Prime Aquex (aide à la qualité d'exploitation) (30 k en 2017) supprimée par l'Agence de l'eau en 2018.
042	777	Quote part subvent° d'investi	304 500	321 400	6%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	Autres	76 178	74 851	-2%	Dont mise à disposition de personnel, loyers emplacements antennes de téléphonie,
		Total	6 615 678	6 601 251	0%	

1.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var.	Explications
011	604	Achat d'étude	18 800	81 680	334%	- Suivi de l'incidence des rejets des stations - suivi mesure compensatoire de la STEP de St Paul - inspection télévisée des réseaux (30 k€ autrefois pris sur la section d'investissement)
011	6061	Fournitures non stockables	897 000	922 000	3%	Fluides : eaux, gaz, électricité. Le coût de l'électricité est estimé à 60 k€ (50 k€ de plus qu'en 2017), celui du gaz à 200 k€ soit 25k€ en moins),
011	6062	Prod. de traitement	300 000	286 000	-5%	Produits chimiques pour les stations d'épuration
011	6063 à 6068	Fournitures	152 100	137 050	-10%	Dépenses dévolues en grande partie à l'achat de produits d'entretien pour les stations d'épuration et tampons de regard.
011	611	Sous traitance générale	6 500	57 500	785%	Mise en place d'un service de médiation
011	615.	Maintenance	246 325	214 205	-13%	Entretien et maintenance de la station d'épuration, des équipements, des réseaux, des matériels, véhicules.

011	6227	Frais d'actes & de contentieux	200	25 000	12400%	Indemnisation des associations de la vallée du Thérain
011	6248	Divers	217 000	222 000	2%	Traitement et évacuation des boues liquides des stations d'épuration
011	6287	Remboursements de frais	300 508	292 967	-3%	Remboursement de frais au budget principal (cf. recettes de fonctionnement du budget principal)
011	63512	Taxes foncières	77 000	74 000	-4%	Taxe foncière sur les stations d'épuration (Beauvais, Auneuil, Frocourt, Milly sur Thérain, Saint Paul, Therdonne, Tillé, Troissereux, Warluis) - Ajustement selon le réalisé 2017
012	-	Charges de personnel	1 427 246	1 307 412	-8%	
66	66	Intérêts des emprunts et dette	560 500	552 700	-1%	Selon échéancier des emprunts en cours. Montant en légère diminution car il n'y avait pas eu de nouvel emprunt contracté sur ce budget en 2016 et certains emprunts sont arrivés à échéance + Nouvel emprunt 2017 de 3,8M€ auprès de La Banque Postale (trois échéances trimestrielles de remboursement d'intérêts pour 44k€)
042	6682	Ind reamenagement emprunt ordr	158 500	0	-	Opération d'ordre de transfert entre section permettant de comptabiliser budgétairement les frais liés au réaménagement d'emprunt. Pas d'opérations de cette nature en 2017.
042	6811	Dota. Amortis. sur immos.	1 945 300	1 754 960	-10%	Total des tableaux d'amortissements des biens renouvelables en cours.
023	023	Virement à la section d'investissement	163 267	529 010	224%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	145 432	144 767	0%	Frais de fonctionnement généraux, assurances, honoraires démarche qualité, ...
		total	6 615 678	6 601 251	0%	

Point de vigilance : A noter que ce budget n'intègre pas les nouvelles communes de la CCRB et la commune de Crèvecœur. Dans l'hypothèse où la compétence serait effective au 1^{er} janvier 2018 pour la CAB, une décision modificative sera prise en cours d'année pour modifier les prévisions budgétaires (impact mineur sur le budget)

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 260 A du CGI, les collectivités locales peuvent opter pour l'assujettissement à la TVA de leur service d'assainissement, à la condition qu'elles exploitent directement ce service. Or, la CAB

délègue la gestion du service public d'assainissement des réseaux communaux (pour les communes hors Beauvais), par voie d'affermage, à la société des Eaux et Assainissement de l'Oise (VEOLIA Eau). Il revient au fermier d'être assujéti de plein droit à la TVA et la CAB doit prévoir ses crédits en TTC. Ce choix a été acté par l'agglomération par délibération du 22 octobre 2012 lors de l'adoption de la décision modificative n° 2.

Cette modification de régime est budgétairement neutre pour la section d'investissement, le fermier nous transférant son droit à déduction. Ce transfert est comptabilisé par des jeux d'écriture détaillés ci-dessous (*lignes en italique*)

2.1 Ressources

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
13	13111	Subventions d'investissement	630 000	530 000	-16%	Subventions de l'agence de l'Eau proportionnelles aux travaux réalisés.
16	1641	Emprunts en euros	3 849 600	3 304 529	-14%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
45	4582	Opérations d'investissement sous mandats	928 000	1 374 000	48%	Travaux pour comptes de tiers : 160 raccordements à Auteuil et Berneuil, 29 à Savignies (mont Bénard) , 77 à Hermes. 80 dossiers de mises en conformité. 200 k€ de crédits sont inscrits si de nouveaux dossiers sont instruits en cours d'année.
041	2031-21351 et 2315	<i>transferts de déduction de TVA</i>	1 119 244	455 501	-59%	<i>Contrepartie en dépenses d'investissement</i>
27	2762	<i>Créances sur transferts de droit à déduction de TVA</i>	408 833	455 501	11%	<i>Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour les dépenses d'investissement liées au contrat d'affermage</i>
040	1641	Emprunt en euros	158 500	0		Opérations d'ordre de transfert entre sections - cf chapitre 042 en section de fonctionnement
040	28...	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 945 300	1 754 960	-10%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811) - cf. explications en dépenses de fonctionnement
021	021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	163 267	529 010	224%	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en dépense de fonctionnement)
-	-	Total :	9 202 744	8 403 501	-9%	-

2.2 Emplois

Les chapitres 21 et 23 sont regroupés dans la présentation du tableau ci-dessous afin de globaliser les crédits par opération.

Chap	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	var	Explications
21 & 23	21351 / 2154 & 2315	Travaux, matériels et installations STEP	770 000	647 000	-16%	- Construction de la station d'Auteuil/Berneuil (24 k€ TTC) - Construc. STEP de Saint Paul (36 k€ TTC) - Matériels et travaux STEP (587 k€ HT)

21&23	2135 & 23151	Travaux & installations RESEAUX	3 300 000	2 530 000	-23%	Travaux de création et de réhabilitation de réseaux selon travaux du PPI. Extension suite à permis de construire ou réhabilitation réseaux (dont rue du Pont d'Arcole et rue du Thérain). Travaux d'extension et de réhabilitation prévus à Troissereux, Savignies et Milly sur Thérain.
21	21351	Travaux & installations BRANCHEMENTS	330 000	366 000	11%	Programme annuel de branchements liés aux permis de construire.
21&23	2154 & 2315	Matériels industriels POSTES DE RELEVAGE	225 000	399 000	77%	Programme annuel de renouvellement d'équipement hydraulique et d'auto-surveillance + Réhabilitation de 4 postes de refoulement des eaux usées sur Beauvais.
20	2031	Frais d'Etudes	140 000	172 000	23%	Etudes pour le renforcement et la desserte du réseau
21	2154	Matériel industriel	20 000	20 000	0%	pompes, agitateurs, équipements de laboratoire
16	-	Emprunts et dettes assimilés	2 018 000	2 070 000	3%	Selon échéancier des emprunts en cours + échéances liées au nouvel emprunt contracté en 2017 de 3,8M€ (trois échéances trimestrielles de remboursement de capital pour 122k€) + rembt. en capital des échéances liées aux avances Agence de l'eau pour 300k€.
041	2762	Créances sur transferts de droit à déduction de TVA	1 119 244	455 501	-59%	Contrepartie en recettes d'investissement
40	-	Amortissement des subventions	304 500	321 400	6%	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables
45	4581	Opérations d'investissement sous mandats	928 000	1 374 000	48%	Comptes de tiers (cf explications en ressources d'investissement ci-dessus)
	-	Autres dépenses d'investissement diverses	48 000	48 600	1%	Dépenses courantes d'investissement (matériels de transports, matériels informatiques, mobilier, ...)
	-	Total :	9 202 744	8 403 501	-9%	-

2.3 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé	Montant des AP	Montant des crédits de paiements			
		CP réalisés au 1/1/2017	2 018	2019	Restes à financer
A01	STEP Saint Paul	3 698 970.00	3 649 317.72	36 000.00	13 652.28
A03	STEP AUTEUIL	1 844 698	1 820 605	24 000	93

TOTAL	5 543 668	5 469 923	60 000	13 745	0
--------------	------------------	------------------	---------------	---------------	----------

B- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
70	7062	Redev.d'assainis. non collect.	43 293	59 561	33%	Redevances d'assainissement non collectif
-	-	Total :	43 293	59 561	38%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
011	6156	Maintenance	1 350	7 500	456%	Frais de maintenance. Augmentation due à l'intégration du cadastre des communes de l'ex - CCRB
011	-	Charges à caractère général	4 548	4 561	0%	Divers frais de fonctionnement, et remboursement des frais d'administration générale au budget principal
012	6215	Pers. affec collect. rattach.	34 195	23 000	-33%	Remboursement des frais de personnel au budget assainissement. En 2017 était prévu 1 agent en plus de l'ex CCRB
67	673	titres annulés sur exercice antérieur	2 700	24 000	789%	Trop perçus sur les redevances à rembourser à Véolia qui redistribuera aux usagers
67	6711	Inté. Morat. & pénal. marchés	500	500	0%	Ces crédits n'ont jamais été utilisés mais doivent être prévus dans l'éventualité d'avoir à payer des intérêts moratoires pour retard de paiement.
-	-	Total :	43 293	59 561	38%	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
45	4582	Opérations pour compte de tiers	54 000	15 000	-72%	solde des opérations pour compte de tiers concernant des travaux menés sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agglomération pour l'obtention du financement à 60% par l'agence de l'eau et dont le solde est payé par les particuliers eux-mêmes sur ce chapitre. Les mêmes montants sont prévus en recettes et en dépenses
-	-	Total :	54 000	15 000	-72%	-

2.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2017	Var	Explications
45	4581	Opérations pour compte de tiers	54 000	15 000	-72%	Cf recettes d'investissement
	-	Total :	54 000	15 000	-72%	-

C- TRANSPORTS

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap	Art	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
73	734	Versement transport	6 538 000	6 615 000	1%	
74	747	Subventions d'exploitation	630 900	785 800	25%	SMTCO (427 k€ pour les différentes actions : restructuration du réseau, opération vélyce, dessertes centre pénitentiaire, révision PDU ...) et Département (359 k€ pour la prise en charge des transports scolaires)
75	753	Compensation relev seuil VT	200 000	85 000	-58%	compensation perte VT.
77	774	Subventions exceptionnelles	806 115	866 842	8%	Subvention d'équilibre du budget principal
42	777	Quote-part subventions	213 300	179 800	-16%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
		Autres recettes de fonctionnement	72 152	110 945	54%	Recettes diverses dont mises à disposition du personnel mutualisé
-	-	Total :	8 541 467	8 643 387	1%	-

1.2 Dépenses

Chap	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	VAR	Explications
011	611	Convention DSP	6 224 459	6 610 000	8%	Concessionnaire BEAUVAISIS MOBILITES
011	611	Services scolaires	506 000	440 000	-13%	-

011	611	Sous traitance générale	78 600	108 600	38%	Services spéciaux, transports des élèves vers l'Aquaspace, et délégation de services à l'OTAB pour la gestion de "yellow vélos"
011	617	Etudes & recherches	60 000	100 000	67%	Etudes diverses : schéma directeur mobilités douces, révision PDU et étude déplacements sur communes issus de la fusion CAB/CCRB.
011	6287	Taxe sur les salaires et CET	291 178	126 600	-57%	- 65 k€ pour le remboursement de la taxe sur les salaires au concessionnaire. Diminution au vu du réalisé 2016 - 61 k€ pour le remboursement de frais au budget principal
012	-	Charges de personnel	94 597	83 191	-12%	
014	739	Restitution taxe transport	50 000	50 000	0%	Remboursements pour le personnel logé ou transporté par les entreprises
042	6811	Amortissements	1 098 500	993 000	-10%	Opérations d'ordre (contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	138 133	131 996	-4%	Diverses charges de fonctionnement
-	-	Total :	8 541 467	8 643 387	1%	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget annexe des transports publics n'est pas assujéti à la TVA en application de l'article 256 du Code Général des Impôts. La totalité des crédits du budget annexe est présenté et voté en TTC, sachant que :

- Selon l'article 210-I de l'annexe II au C.G.I. : la taxe déductible est celle afférente aux dépenses exposées pour les investissements publics que l'EPCI confie à l'entreprise utilisatrice afin qu'elle assure, à ses frais et risques, la gestion du service public qu'il lui a déléguée. A ce titre, et uniquement pour les biens concernés, l'EPCI transfère son droit à déduction de TVA à l'entreprise qui lui en fait bénéficier. Cela concerne l'acquisition et l'aménagement des bus.
- Pour les autres biens, le régime de droit commun du FCTVA s'applique.

2.1 Recettes

Chap	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	var	Explications
13	1312 à 1315	Subventions d'investissement	506 200	536 666	6%	Participation annuelle du SMTCO pour le programme d'acquisitions de bus (240 k€), + participation de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sur les bus hybrides pour un montant de 25 k€ (convention 2016).
13	1318	Subventions d'investissement	0	228 582	-	Subvention d'équilibre de la section investissement émanant du budget principal.
10	10222	FCTVA	20 000	50 000	150%	Régime de droit commun appliqué aux investissements non confiés au délégataire
040	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 098 500	993 000	-10%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811

27	2762	Transferts de déduction de TVA	169 167	232 667	38%	Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour l'acquisition et les installations des bus.
041	215	Transferts de déduction de TVA	169 167	232 667	38%	Contrepartie en dépenses d'investissement
-	-	Total :	1 963 034	2 273 582	16%	-

2.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	var	Explications
21	2156	Matériel transport exploitation	989 000	1 356 000	37%	Acquisition de 2 bus électriques et d'1 minibus électrique
21	2135	Installations générales, construction	539 213	451 500	-16%	Acquisition et travaux arrêt de bus dont "superstations". Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée des transports (Sd'Ap)
21	2157	Agencement outillage	50 000	50 000	0%	Découpe et équipement de bus
40	13918	Amortissement des subventions	213 300	179 800	-16%	Contrepartie en recettes de fonctionnement (article 777)
041	2762	transferts de déduction de TVA	169 167	232 667	38%	Contrepartie en recette d'investissement- ART 210-I du CGI
		Autres dépenses d'investissement	2 354	3 615	54%	
	-	Total :	1 963 034	2 273 582	16%	-

2.3 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire :

Intitulé	Montant des AP	Montant des crédits de paiements			
		CP réalisés au 1/1/2017	2018	2019	Restes à financer
T01 Acquisition de bus (2015-2020)	5 400 000.00	2 663 753.43	1 356 000.00	970 000.00	410 246.57

Ce qu'il faut retenir : Une hausse de 390 mille euros des dépenses de prestations prévues dans le cadre de la DSP, traduisant l'effort consenti sur les renforts de services. Pour autant, la subvention d'équilibre n'augmente que de 60 mille euros (sous l'impact de la baisse du remboursements des taxes supportés par le délégataire, effet société dédiée, et de la hausse des subventions d'exploitation).

D- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
70	7012	Gaz	380 000	400 000	5%	Estimation des recettes de vente de carburant GNV pour, notamment, les bennes OM et les bus Corolis (la vente pour les bus diminue puisque les nouveaux véhicules acquis sont des bus hybrides ne fonctionnant pas au GNV).
042	777	Opérations d'ordre de transfert	35 717	35 717	0%	Amortissements des subventions d'investissement reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	Total :	415 717	435 717	5%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
011	6061	Fournitures non stockables	222 400	252 000	13%	Achat de gaz. L'évolution tient compte des quantités vendues et des tarifs prévisionnels de GDF
011	6156	Maintenance	75 000	50 000	-33%	Nouveau contrat de maintenance de la station GNV. L'année 2017 comptabilisait une maintenance décennale
011	6287	Remboursement de frais	24 862	28 710	15%	Remboursement de frais au budget principal
011	6288	Autres	25 000	25 000	0%	Rémunération de l'exploitant liée au contrat de maintenance.
011	6353	Impôts indirects	26 000	27 000	4%	Taxes dues suites aux déclarations des mises en consommation de gaz mensuelles en sortie de station à compter du 1 ^{er} avril 2014 avec la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) et la TVA afférentes à acquitter à la direction régionale des douanes.
042	6811	Dotations aux amortissements	35 718	35 718	0%	Opérations d'ordre avec contrepartie en recette d'investissement
023	-	Virement à la section d'investissement	6 237	13 789	121%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement à l'article 021)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	500	3 500	600%	
-	-	Total :	415 717	435 717	5%	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Ressources

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
040	2815323 /281552	Amortissements ouvrages de distribution et outillage industriel	35 718	35 718	0%	Amortissement des subventions d'investissement reçues - Opération d'ordre avec contrepartie en dépenses de fonctionnement.
021	-	Virement de la section d'investissement	6 237	13 789	121%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement
	-	Total :	41 955	49 507	18%	-

2.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
21	215323	Ouvrage de distribution	6 238	13 790	121%	Crédits pour d'éventuels petits travaux sur la station
040	13918	Reprise de subvention	35 717	35 717	0%	Mouvement d'ordre avec contrepartie en recette de fonctionnement à l'article 777
	-	Total :	41 955	49 507	18%	-

E- ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAUT VILLE

Le budget annexe « PAE du Haut Villé » s'équilibre en recettes et en dépenses à **1.072.200 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	804 000	357 400	-56%	Ventes prévisionnelles sur la zone des Larris
-	-	Total des recettes réelles :	804 000	357 400	-56%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
011	605	Achat de matériel et travaux	626 000	200 000	-68%	Travaux divers et d'aménagement de voirie liés aux ventes de terrains et au découpage de la zone
011	608	Frais accessoires	117 000	112 000	-4%	Entretien des espaces verts, taxe foncière
011	6061	Fluides	25 000	20 000	-20%	Eclairage public

011	6045	Prestations de services	22 000	21 900	0%	Frais de géomètre
011	6068	Autres matières et fournitures	14 000	3 500	-75%	Arbres pour plantations
-	-	Total des dépenses réelles :	804 000	357 400	-56%	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas d'opérations réelles d'investissement sur ce budget

3 - BILAN PREVISIONNEL

Compte tenu des éléments d'informations connus à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2017	1 818 672	
2018		
Divers travaux	50 000	
Prestations de services	21 900	
Fluides	20 000	
Taxes foncière	12 000	
Espaces verts & propreté	103 500	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)		
Cessions parcelles		1 522 232
Résultat de clôture au 31/12/2018	503 840	
2019		
Divers travaux (edf, finitions ...)	15 000	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	150 000	
Remb. avance budget principal	3 800 000	
Cessions parcelles		2 089 238
Résultat de clôture au 31/12/2019	2 379 602	

F- ZONE DE PINCONLIEU

Le budget annexe « Pinçonlieu » s'équilibre en recettes et en dépenses **285.716 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	231 711	107 929	-53%	Ventes prévisionnelles

-	-	Total recettes réelles :	231 711	107 929	-53%	-
---	---	---------------------------------	----------------	----------------	-------------	---

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	VAR	Explications
011	605	Achat de matériel et travaux	156 000	30 000	-81%	Travaux de finitions
011	6045	Ach.Et.Prest.Serv.(Terr.à Am.)	16 000	16 000	0%	Bornage
011	608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	11 600	15 200	31%	Dont 6,7 k€ pour l'entretien des espaces verts (en augmentation de +116%) et 8,5k€ pour la taxe foncière
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	4 711	3 329	-29%	Règlement des intérêts des emprunts en cours - baisse des taux
011	60	Dépenses de fonctionnement courant	2 000	2 000	0%	Fluides
-	-	Total dépenses réelles :	190 311	66 529	-65%	-

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des dépenses d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
16	1641	Emprunts et dettes	41 400	41 400	-	Remb. des échéances annuelles en capital de l'emprunt en cours
-	-	Total :	41 400	41 400	-	-

3 – BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2017	589 792	
<u>2018</u>		
Divers travaux (edf, finitions ...)	30 000	
Prestations de services	16 000	
Taxe foncière	8 500	
Fluides	2 000	
Espaces verts + propreté	6 700	
Charges financières	3 329	
Remboursement emprunt	41 400	
Cessions parcelles (47€ / m2)		740 250
Résultat de clôture au 31/12/2018		42 529
<u>2019</u>		
Divers travaux (edf, finitions ...)		

Prestations de services	10 000	
Taxe foncière	8 500	
Fluides	2 000	
Espaces verts + propreté	6 700	
Charges financières (taux de 3,45%)	3 000	
Remboursement emprunt	41 400	
Cession de parcelles		238 384
Résultat de clôture au 31/12/2019		209 313
2019		
Divers travaux (edf, finitions ...)		
Prestations de services	10 000	
Taxe foncière	8 500	
Fluides	2 000	
Espaces verts + propreté	6 700	
Remboursement emprunt	41 400	
Remboursement avance budget principal	450 000	
Résultat de clôture au 31/12/2019	309 287	

G - ZONE D'ACTIVITE BEAUVAIS-TILLE

Le budget annexe « Zone d'activité Beauvais – Tillé » s'équilibre en recettes et en dépenses à **10.883.620 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
70	7015	Ventes de terrains aménagés	0	1 102 500	-	Ventes prévisionnelles de terrains
74	74758	Autres groupement	339 000	0	-	Participation du SMABT sur travaux voie d'accès
Total recettes réelles :			339 000	1 102 500	225%	-

1.3 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	VAR	Explications
011	605	Travaux	471 000	4 350 000	-	- Travaux de fouilles pyrotechniques : 550 k€ - travaux de voirie : 3.800 k€
011	608	Frais accessoires	358 900	371 000	3%	- 340 k€ pour la redevance archéologique (report des crédits 2017) - 15 k€ pour l'entretien des espaces verts et la propreté urbaine (en augmentation de 341%) - 16 k€ pour la taxe foncière

011	6045	Achat de prestations de service	56 500	44 060	-22%	frais de bornage
011	60612	Fluides	8 000	8 000	0%	-
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	20 400	23 000	13%	Echéances d'intérêts et des ICNE se rattachant à l'emprunt de 3,291M€ contracté auprès de la Banque Postale en 2015.
Total dépenses réelles:			914 800	4 796 060	424%	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
16	168751	GFP de rattachement	600 000	350 000	-42%	Avance du budget principal
16	1641	Emprunts en Euros	133 800	3 509 560	2523%	Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget
Total recettes réelles :			733 800	3 859 560	426%	-

2.2 - Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
16	1641	Emprunts en Euros	158 000	166 000	5%	Remboursement capital emprunt
Total dépenses réelles :			158 000	166 000	5%	-

3 - BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2017	347 538	
Dépenses 2018 :		
acquisitions foncières	0	
prestations de services	44 060	
redevances et fouilles archéologiques	340 000	
Fouilles pyrotechnique	550 000	
Travaux de voirie	3 800 000	
fluides	8 000	
Espaces verts et propreté urbaine	8 400	

taxes foncières	16 000	
emprunt remb. en capital	166 000	
intérêts emprunts	23 000	
Recettes 2018 :		
Ventes de terrains		1 102 500
Avance du budget principal		350 000
Résultat de clôture au 31/12/2018	3 850 498	
2019 à 2038 :		
acquisitions foncières	1 400 000	
travaux aménagements	24 300 830	
frais divers (diag pyrotechnique, déminage, archéologiques, frais financiers ...)	11 017 140	
Remboursement emprunt	2 855 231	
Cession parcelle		22 897 500
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		1 768 925
Versements avances du budget principal		
Remboursement avances du budget principal + remboursement emprunt	9 304 425	
Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel)	28 061 699	

Le déficit prévisionnel de la zone est de 28 millions d'euros mais 6,1 millions ont déjà fait l'objet d'une avance du budget principal vers ce budget. Au vu de ce budget prévisionnel, il faudra continuer de provisionner des sommes sur le budget principal

H- ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES

Le budget annexe « Zone d'activité technologiques » s'équilibre en recettes et en dépenses à **82.800 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
70	7015	Ventes de terrains	27 500	27 600		Montant ajusté en fonction des crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire.
Total recettes réelles :			27 500	27 600	-	

1.2 Dépenses

Chap.	Art.	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
011	605	Travaux	16 300	15 000	-8%	travaux d'aménagement

011	608	Frais accessoires	11 200	12 600	13%	Entretien des espaces verts, taxes foncières, fluides
Total dépenses réelles:			27 500	27 600	0%	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Pas de mouvements réels prévus en section d'investissement

3 - BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2017	822 880	
<u>2018</u>		
Divers travaux	15 000	
Prestation de services	3 000	
Fluides	3 000	
Espaces publics	6 000	
taxes foncières	600	
Cessions parcelles (29€ / m2)		290 000
Résultat de clôture au 31/12/2018	560 480	
<u>2019 - 2025</u>		
Divers travaux	427 362	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	105 000	
Cessions parcelles (29€ / m2)		550 321
Versements avances du budget principal		960 000
Remboursement avances du budget principal	960 000	
Résultat de clôture au 31/12/2025	1 103 000	

I - ZAC SAINT MATHURIN

Le budget annexe « ZAC Saint Mathurin » s'équilibre en recettes et en dépenses **1.718.000€ HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
70	7015	Ventes de terrains aménagés	257 110	506 000	97%	Cession de terrain
74	7478	Autres organismes	275 000		-100%	2017 : Participation entreprise aux travaux de voirie d'accès
Total recettes réelles :			532 110	506 000	-5%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	VAR	Explications
011	6015	Acquisition terrains à aménager	1 000 000	0	-100%	2017 : Indemnités d'expropriation
011	60	travaux et études liées	570 000	606 000	6%	Travaux de viabilité primaire
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	7 500	0	-100%	Pas d'emprunt sur ce budget
Total dépenses réelles:			1 577 500	606 000	-62%	-

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des recettes d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
16	1641	Emprunts en Euros	1 045 390	0	-100%	Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget
16	168751	GFP de rattachement		100 000	0%	Avance du budget principal
Total recettes réelles :			1 045 390	100 000	-90%	-

3 - BILAN PREVISIONNEL

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2017 (déficit)	395 392	
<u>2018</u>		
Prestation de services	6 000	
Travaux	250 000	
		506 000
Cessions parcelles		
Avance budget principal		100 000
Résultat de clôture au 31/12/2018 (déficit)	45 392	
<u>2019 à 2027</u>		
Travaux (1)	???	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)	???	
Taxe foncière	???	
Cessions parcelles		???
Charges financières (taux 1,5%)	150 000	
Emprunts	1 000 000	
Versements avances du budget principal		800 000

Remboursement avances du budget principal	800 000	
Résultat de clôture au 31/12/2027 (déficit anticipé)	1 240 784	
(1) programme à définir		

J- PEPINIÈRE ET HOTEL D'ENTREPRISES

Le budget annexe "Pépinière et hôtel d'entreprises" s'équilibre en recettes et en dépenses à **617.817 € HT**.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation	Explications
70	70688/ 7083	Autres prestations	16 500	16 000	-3%	Prestations vendues aux locataires : secrétariat, standard téléphonique, locations diverses, etc...
74	7472	Régions	70 000	100 000	43%	Participation de la région à l'incubateur d'entreprises.
75	752	Revenus des immeubles	150 000	150 000	0%	Loyers locaux et locations ponctuelles de bureaux et de salles de réunions.
77	774	Subventions exceptionnelles	11 000	28 817	162%	Participation du budget principal
042	777	Quote part subvention inv.	61700	45 000	-27%	Amortissement subventions reçues (contrepartie en investissement)
Total recettes de fonctionnement			309 200	339 817	10%	

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation	Explications
011	6061..	Fluides	23 200	24 000.00	3%	Eau, électricité, ...
011	611	Prestations de services	71 663	106 000	48%	100 k€ inscrit pour le projet "incubateur d'entreprises", le reste pour diverses prestations de services prestations
011	615	entretien et maintenance	27 420	25 290	-8%	Entretien et maintenance du bâtiment, des terrains et des équipements
011	6283	Frais nettoyage des locaux	21 500	21 500	0%	-
011	63512	Taxes foncières	24 500	25 000	2%	-
011	62871	Remboursement de frais	18 987	17 345	-9%	Remboursement de frais au budget principal

011	626..	Frais d'affranchissement et de télécommunication	11 290	11 290	0%	-
012	6215	Remboursement frais de personnel	64 068	64 300	0%	Remboursement au budget principal des salaires versés au personnel affecté sur la pépinière.
66	66111/66112	Charges financières	17 272	12 672	-18%	Echéances en intérêts de l'emprunt en cours et Intérêts courus non échus
042	6811	Opérations d'ordre	11 200	13 000	20%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en recette d'investissement à l'article 28)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	18 100	19 420	7%	Autres frais courants de gestion pour le bon fonctionnement de la pépinière
Total dépenses de fonctionnement			309 200	339 817	10%	

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	Var	Explications
13	1318	Subventions d'investissement	267 500	250 000	-7%	Subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section.
16	165	Dépôts cautionnements reçus	15 000	15 000	0%	Cautions versées par les nouveaux résidents et/ou suite aux changements de baux
040	28135-28188	Opérations d'ordre	11 200	13 000	16%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépense de fonctionnement)
Total recettes d'investissement			293 700	278 000	-5%	-

2.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	BP 2017	BP 2018	var	Explications
20 & 21	20... 2188	Immobilisations corporelles & incorporelles	37 000	38 000	3%	Dépenses d'équipement
16	165	Dépôts et cautionnement reçus	15 000	15 000	0%	Remboursement des cautions des locataires
16	1641	Emprunts en euros	180 000	180 000	0%	Remboursement capital emprunt
040	13918	Autres	61 700	45 000	-27%	Reprises de subventions
Total dépenses d'investissement			293 700	278 000	-5%	-

III - Éléments d'analyse budgétaire

A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS

Les montants consolidés des budgets primitifs 2018, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	VAR°
TOTAL	91 599 456	95 346 449	29 825 597	37 327 761	121 425 053	132 674 210	9%
Budget Principal	70 283 058	71 285 369	14 556 653	20 247 182	84 839 711	91 532 551	8%
Assainissement	6 615 678	6 601 251	9 202 744	8 403 501	15 818 422	15 004 752	-5%
SPANC	43 293	59 561	54 000	15 000	97 293	74 561	-23%
Transports	8 451 467	8 643 387	1 963 034	2 273 582	10 414 501	10 916 969	5%
GNV	415 717	435 717	41 955	49 507	457 672	485 224	6%
Haut Villé	1 608 000	714 800	804 000	357 400	2 412 000	1 072 200	-56%
Pinçonlieu	426 733	177 787	231 711	107 929	658 444	285 716	-57%
Zone Beauvais-Tillé	1 274 200	5 921 560	1 072 800	4 962 060	2 347 000	10 883 620	364%
Zone d'Activités Technologique	55 000	55 200	27 500	27 600	82 500	82 800	0%
Zac Saint Mathurin	2 117 110	1 112 000	1 577 500	606 000	3 694 610	1 718 000	-53%
Pépinière	309 200	339 817	293 700	278 000	602 900	617 817	2%

Ce qu'il faut retenir : Une hausse globale des budgets de 9%, soit 11,2 M€ d'ouverture de crédits supplémentaires.

B/REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 EUROS

REPARTITION SUR 100 EUROS DES BUDGETS PRIMITIFS (Fonctionnement + Investissement) (1)

Répartition des dépenses sur 100 €		Répartition des recettes sur 100 €	
Rappel BP 2017	BP 2018	Rappel BP 2017	BP 2018
Reversement de fiscalité (2)		Impôts locaux (3)	
22.10 €	20.89 €	42.19 €	40.43 €
Culture		Etat (5)	
12.06 €	18.44 €	20.20 €	19.09 €
Environnement/déchets		Taxes diverses (4)	
12.83 €	10.96 €	13.68 €	13.17 €
Développement économique		Emprunts	
7.71 €	9.52 €	10.54 €	12.50 €
Assainissement		Communes membres (7)	
10.52 €	9.16 €	3.87 €	3.42 €
Transports		Usagers (6)	
8.98 €	8.84 €	3.38 €	3.39 €
Dette		autres subventions	
7.31 €	5.53 €	2.58 €	1.78 €
Sécurité		Cessions foncières	
4.60 €	5.08 €	1.25 €	1.87 €
Sports & jeunesse		Divers	
5.70 €	4.45 €	1.08 €	1.43 €
Aménagement		Département	
2.80 €	2.77 €	0.85 €	1.41 €
Habitat		Région	
1.39 €	1.21 €	0.40 €	1.51 €
Tourisme			
1.04 €	0.90 €		
Intervention sociale et de santé			
1.51 €	0.86 €		
Enseignement			
0.92 €	0.86 €		
Famille			
0.55 €	0.52 €		



(1) répartition pour l'ensemble des budgets, principal et annexes, investissement et fonctionnement confondus.

(2) reversements en faveur des communes membres au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

(3) **les impôts locaux** comprennent la cotisation foncière entreprise, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe d'habitation, la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

(4) **les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, de séjour, de redevance assainissement et du versement transport.**

(5) les dotations de l'Etat intègrent la dotation d'intercommunalité, les compensations d'exonérations fiscales, le fond national de garantie individuelles des ressources (FNGIR), la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP), le FCTVA et d'autres subventions d'Etat.

(6) les recettes des usagers correspondent aux droits d'entrée, les loyers, les participations aux travaux réalisés dans le cadre du SPANC, l'achat carburant GNV etc.

(7) pour l'essentiel, remboursements par la ville de Beauvais des frais de personnels mutualisés.

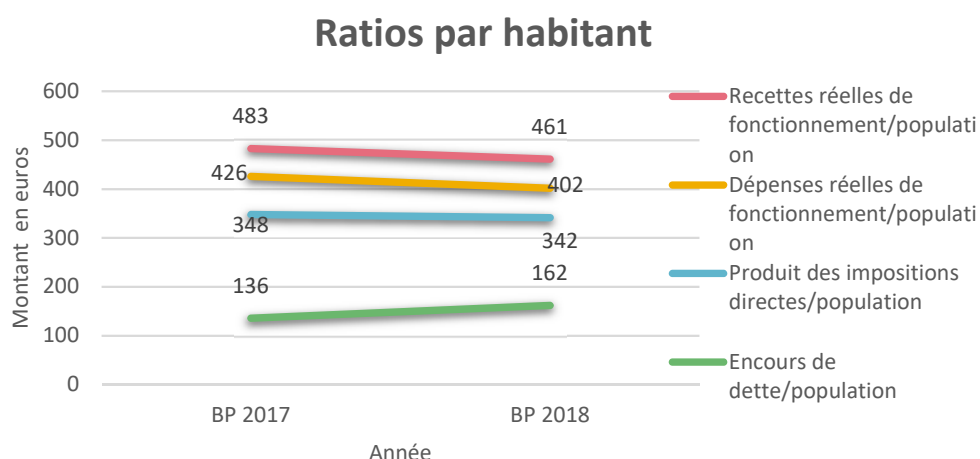
C/ RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	402	352
2	Produit des impositions directes/population	342	326
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	461	422
4	Dépenses d'équipement brut/population	131	78
5	Encours de dette/population	162	365
6	DGF/population	99	105
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43.10%	36.8%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91.6%	90.80%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	28.43 %	18.4%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	35.17%	86.6%

(2) Les 10 ratios sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

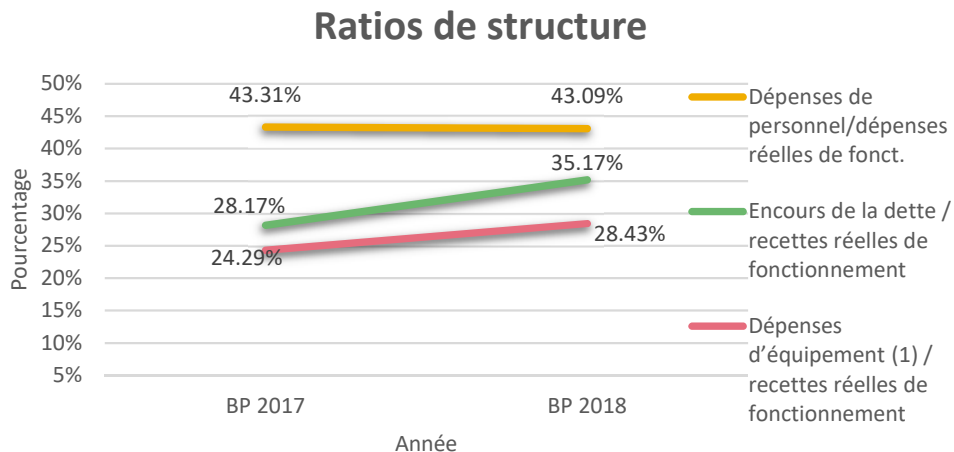
(3) Source : document «Annexe 5 - les disparités des situations communales, départementales et régionales» publié en septembre 2017 sur le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr

1/ Analyse ratios / habitant



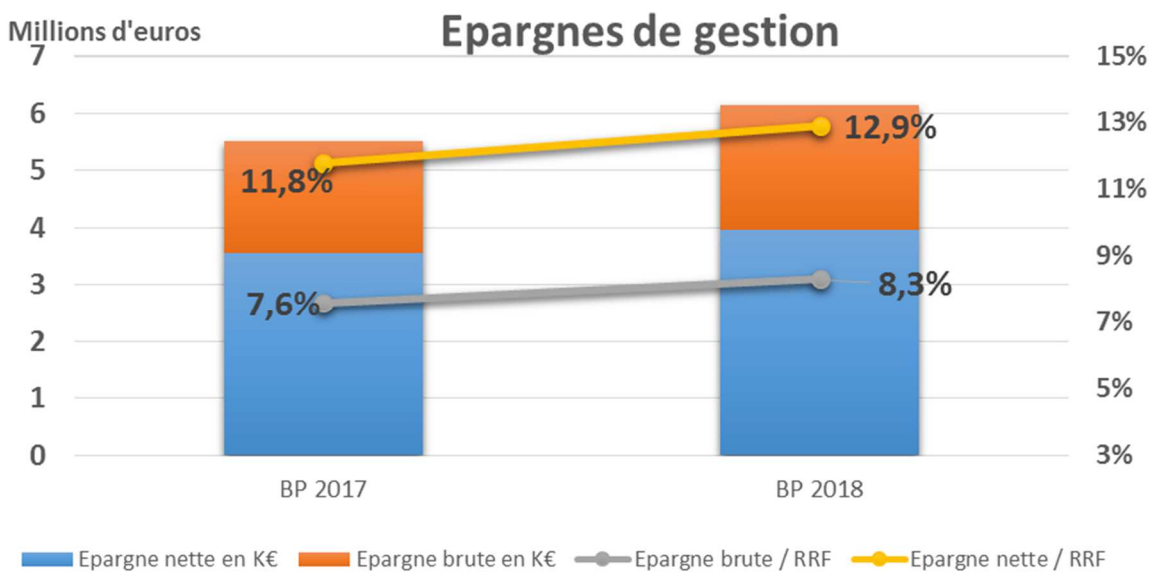
Les ratios sont bouleversés sous l'impact de l'adhésion des 9 nouvelles communes. Il faut remarquer que l'encours de la dette se situe à 168 euros par habitant alors que la moyenne nationale est à 365 euros par habitants (source DGCL).

2/ Analyse ratios de structure



On remarque une progression du niveau d'encours de la dette sur recettes réelles mais celui-ci atteint 36% contre une moyenne à 90%. Le niveau des dépenses d'équipement hausse considérablement traduisant l'effort consenti par la CAB.

3/ Niveau de l'épargne



Les niveaux d'épargne s'améliorent nettement sous l'effet conjugué de la hausse de l'épargne brute et de la relative augmentation du remboursement en capital des emprunts. Ces taux seront améliorés par les niveaux d'exécution.